

C.R.A.C. N° 44 (2022-2023)

5e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission du logement et des pouvoirs locaux**

Mardi 8 novembre 2022

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Rapport de recherche de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS) – Assurer l'accès de la population wallonne aux distributeurs de billets – Éléments d'analyses géographiques</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville .....	1
<i>Auditions</i> .....	2
<i>Mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public</i> .....	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Sahli.....	2
<i>Exposé de M. le Ministre Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	2
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, Mme de Coster-Bauchau, M. Dispa, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	2
<i>Confiance au président et au rapporteur</i> .....	4
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	4
<i>Interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'augmentation des charges locatives des logements publics » ;</i>	
<i>Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les réactions des acteurs du logement concernant la limitation de l'indexation des loyers des logements d'utilité publique » ;</i>	
<i>Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la limitation de l'indexation des loyers des logements d'utilité publique donnés en location par les sociétés de logement de service public (SLSP) »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, Mme de Coster-Bauchau, MM. Dispa, Devin, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	4

*Question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'introduction imminente de l'allocation loyer en Wallonie »*

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Courard.....9

*Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la location-accession dans le domaine des logements sociaux »*

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....11

*Question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le contrat de gestion du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW) »*

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....12

*Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la stratégie wallonne pour favoriser l'achat du logement ou organiser le démembrement du droit de propriété après l'abandon des community land trusts (CLT) »*

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....13

*Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les marchés publics pour la rénovation des logements publics »*

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....14

*Interpellation de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réaction du Gouvernement wallon face aux errements de BATOPIN » ;*

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'accessibilité des distributeurs automatiques » ;*

*Question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les distributeurs automatiques de billets »*

Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Dispa, Hazée, Mme Galant, MM. Lomba, Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....16

*Interpellation de Mme Bernard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le projet Cristal Park de Seraing »*

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, M. Bierin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....24

*Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les clauses de sobriété énergétique dans les marchés publics communaux »*

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....26

*Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'unique projet wallon de fusion de communes »*

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....26

*Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la pension des ayants droit des mandataires locaux »*

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....27

*Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réécriture du « logiciel Belgique » proposée par l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) pour sauver les finances communales »*

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....28

*Question orale de Mme Vandorpe à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le recrutement d'un agent communal à Estaimpuis en violation des principes généraux de droit »*

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....31

*Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le scrutin communal et provincial de 2024 »*

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....32

*Liste des intervenants.....34*

*Abréviations courantes.....35*

## COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Evrard, Président

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 30 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

*Rapport de recherche de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS) – Assurer l'accès de la population wallonne aux distributeurs de billets – Éléments d'analyses géographiques*

**M. le Président.** – Je vous propose d'entamer nos travaux de commission ce matin avec une première information qui concerne l'organisation des travaux. On le verra tout à l'heure. Il y a une interpellation par rapport au distributeur de billets. M. Courard – que je dois excuser et qui nous rejoindra en cours de matinée, je l'espère – me signale qu'une étude de l'IWEPS est disponible. Il suggérerait de la présenter le 22 novembre au sein de cette commission. L'idée est de faire cette présentation avant les travaux budgétaires.

La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Monsieur le Président, je n'y croyais plus puisque cette présentation nous avait été annoncée pour la rentrée en septembre. J'ai fait plusieurs fois la demande de savoir où l'on en était. L'étude a été communiquée à M. Le Ministre le 30 juin ou le 1er juillet, si je ne me trompe pas. Elle a maintenant été publiée et elle fait l'objet de questions qui viendront à l'ordre du jour. C'est un peu tard, mais ce n'est sans doute pas inutile. Cela n'empêchera pas d'avoir un échange tout à l'heure sur l'intérêt de cette étude et sur les suites à lui donner. Au total, je trouve qu'on aura perdu beaucoup de temps. Cela fait un an qu'on a voté notre motion. De plus, l'étude est disponible depuis la fin du mois de juin. En attendant, le temps passe et le désert avance, si je puis dire. En tout

cas, la désertification bancaire se poursuit. On aura déjà un premier échange de tout à l'heure. La présentation de l'étude permettra sans doute encore de l'approfondir. Je prends bonne note de la date du 22 novembre.

**M. le Président.** – Comme le dit M. Lomba, tout vient à point à qui sait attendre. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. M. le ministre va nous apporter quelques précisions à ce sujet.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je comprends que la problématique est prégnante dans les villes et communes. Je rappelle d'abord qu'elle est essentiellement fédérale. Ensuite, je vous avais avertis qu'ayant reçu l'étude, un complément avait été demandé. Ce n'est pas exact de dire que tout cela est disponible depuis la fin du mois de juin. Je vous avais averti du timing qui était reculé. La vérité a ses droits. Je ne veux pas commencer par une polémique, mais je ne veux pas laisser dire non plus qu'on a trainé des mois, parce qu'on a reçu une étude fin juin et qu'elle sera seulement présentée au mois de novembre. Elle sera seulement présentée au mois de novembre parce que des compléments ont été réalisés par l'IWEPS.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Ce n'était pas du tout dans un esprit polémique. Vos dires et les miens sont complémentaires. Vous avez reçu l'étude fin juin – c'est vous qui nous l'avez dit –, vous nous aviez dit avoir demandé un complément d'information. Vous nous aviez également dit – on en avait convenu ici – que l'étude serait présentée à la rentrée. On aura attendu deux mois pour mettre en œuvre cette disposition, mais mieux vaut tard que jamais, je suis d'accord avec vous.

**M. le Président.** – La Commission a décidé de procéder mardi 22 novembre 2022 à l'audition d'un représentant habilité de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS).

## AUDITIONS

### MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 15 DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AU STATUT DE L'ADMINISTRATEUR PUBLIC

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les auditions sur mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.

#### *Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli (PS).** – Je propose M. Lomba comme rapporteur.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, M. Lomba est désigné en qualité de rapporteur.

#### *Exposé de M. le Ministre Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville*

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon pour la brève présentation des quatre OIP dont il a la responsabilité.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Comme vous l'avez indiqué, le décret du 12 février 2004 relatif au statut d'administrateur public définit une série d'organismes publics wallons, des obligations de rapportage en matière de rémunération.

L'article 15 de ce décret explicite les modalités de ce rapportage, lequel prend la forme de rapport de rémunérations que vous avez reçu.

Le modèle de rapport de rémunérations est fixé par l'arrêté royal du Gouvernement wallon du 17 mars 2005 qui porte exécution du décret susnommé relatif au statut de l'administrateur public.

Par ailleurs, l'arrêté du 17 mars 2005 a été modifié le 19 janvier 2017 et le 24 mai 2018. Il porte exécution du décret qui est relatif au statut de l'administrateur public qui stipule en son article 3 que le Gouvernement communique au Parlement, le 1er octobre de chaque année, les rapports de rémunérations visés à l'article 15, §1er dudit décret.

Le rapport de rémunérations vise à assurer la transparence quant à l'application des règles qui sont relatives à l'encadrement des rémunérations et à permettre le contrôle parlementaire.

À cet effet, le décret du 29 mars 2018 modifiant le décret générique de 2004 relatif au statut de l'administrateur public et le décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons insère l'obligation de communiquer dans ce rapport de rémunération, des informations désormais individuelles et nominatives.

Pour ce qui relève de mes compétences, les organismes suivants sont concernés :

- le Centre Régional d'Aide aux Communes – UAP type ;
- le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie ;
- la Société wallonne du crédit social ;
- la Société wallonne du Logement.

Comme vous le savez, les rapports doivent contenir les informations relatives aux administrateurs publics, à savoir, notamment : leur identité, leur qualité, les organes dans lesquels ils siègent, la date de leur désignation, la durée de leur mandat, la rémunération brute annuelle perçue pour l'exercice de ce mandat, et, enfin, leur taux de participation aux réunions.

Ces rapports doivent aussi contenir des informations concernant les gestionnaires, à savoir : leur identité, leur titre, la nature de la relation de travail, la date d'entrée en fonction, leur rémunération de base, variable, plan de pension ainsi que les autres composantes, leurs éventuelles indemnités de départ, les mandats dérivés et la rémunération qui leur est attribuée.

Enfin, ils doivent contenir les informations relatives au commissaire du Gouvernement, à savoir là aussi : leur identité, la date de leur désignation, la durée du mandat, la rémunération perçue et leur taux de participation aux réunions.

Les différents rapports vous ont été transmis en application des textes légaux. Ils ont été soumis à votre examen.

Vous pourrez constater avec moi, après les avoir analysés, que chacun des différents organismes respecte les dispositions à la fois du décret du 12 février 2004 et à la fois des décrets dits Gouvernance.

Voilà les quelques mots que je pouvais vous exprimer en rappel des principes liés à l'exercice du jour.

#### *Échange de vues*

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Merci, Monsieur le Ministre.

Ce sera assez bref. Simplement pour rappeler que l'année passée je vous avais déjà interpellé concernant la parité au sein des fonctions de présidence des conseils d'administration.

On va évidemment réitérer nos remarques faites il y a un an. On remarque toujours qu'en ce qui concerne la parité au sein des fonctions de présidence des conseils d'administration, ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui. On pense que lors des prochaines nominations des différents conseils d'administration le Gouvernement wallon devrait faire de la parité un objectif majeur.

En 2022, il n'est pas normal qu'il n'y ait pas plus de femmes représentées dans ces conseils d'administration.

**M. le Président.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie de nous avoir fait ce bref rappel qui concerne les obligations des mandataires qui siègent dans les organismes publics et qui permettent de renforcer la transparence et la bonne gouvernance.

J'avais d'abord une remarque, et peut-être une question. Je viens d'entendre ce que M. Beugnies a dit par rapport à la parité dans les différents conseils, et cetera. Par exemple, je vois que dans la Société wallonne du crédit social où il y a 13 administrateurs, il y a effectivement un peu moins de femmes qui siègent, à savoir 4 femmes. Il y a des représentants du PTB, notamment une dame qui visiblement brille par son absence.

Je pense que ce n'est pas une question de parité du nombre de femmes ou d'hommes qui doivent siéger dans les conseils d'administration. Le plus important, c'est d'avoir des administrateurs qui sont présents et qui, lorsqu'ils ont accepté une responsabilité, siègent au sein de ces conseils. Il me semble que – particulièrement pour vous, le PTB – siéger à la Société wallonne du crédit social est certainement un mandat qui est important.

Petite question que je voudrais poser maintenant à M. le Ministre. Dans le conseil de la Société wallonne du logement, on peut remarquer un certain absentéisme au niveau du conseil d'administration. Il n'y a en effet que trois administrateurs – lit-on dans le rapport – qui ont été présents à chaque conseil d'administration. Le vice-président a été présent à huit conseils d'administration sur 12, quatre à neuf conseils et un à trois conseils sur 12. Je prends cela comme exemple parce que je continue dans ce que je venais d'expliquer. Il me semble que l'on devrait pouvoir agir sur cet absentéisme. Pour faire un travail de qualité et de suivi par rapport aux sociétés dans lesquelles les administrateurs siègent, il faut absolument être présent.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous expliquer les raisons de cet absentéisme ? Des initiatives peuvent-elles être prises pour améliorer le taux de présence dans la Société wallonne du logement ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Je ne peux pas laisser dire ce que Mme de Coster-Bauchau vient de dire. L'administratrice dont elle parle est suppléante. En fait, le membre effectif est M. Covolan. Voilà.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa (Les Engagés).** – Je voulais simplement me réjouir des informations qui nous sont communiquées et de cette œuvre de transparence qui fait suite au décret voté par ce Parlement. Je trouve que c'est vraiment très sain que nous puissions ainsi avoir des données tout à fait précises et objectives sur la situation des administrateurs dans ces différentes sociétés.

En ce qui me concerne, je n'ai pas de question particulière à poser, si ce n'est souhaiter que ce travail de transparence ne soit jamais remis en question. Il est évidemment tout à fait salubre.

Par ailleurs, je me réjouis d'entendre l'analyse de M. le Ministre sur l'absentéisme éventuel qui peut être constaté çà et là. On peut imaginer qu'il y ait des circonstances personnelles qui puissent entrer en ligne de compte. Peut-être y a-t-il matière à réfléchir de manière plus structurelle ou plus organisationnelle pour s'assurer que les personnes qui sont désignées pour siéger puissent assumer effectivement leur mandat.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte (Ecolo).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour la présentation de ce rapport. Je voulais avant tout remercier chaque administration d'avoir rempli leurs obligations.

L'intérêt de ce débat réside d'abord et avant tout dans la rédaction elle-même de ce rapport dont la lecture permet d'interpeller des administrateurs absents ou peu présents, quitte à envisager de les remplacer. Pour rappel, la transparence est indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie.

La moitié des membres de la Chambre de recours de la Société wallonne du logement sont extrêmement bien présents et l'autre moitié quasiment pas. Est-ce simplement parce qu'il s'agit de suppléants, comme M. Beugnies l'a évoqué tout à l'heure ? Étant donné que je ne connaissais pas le mode de fonctionnement de la Chambre de recours, j'ai eu une lecture difficile de ces tableaux.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Tout d'abord, je vous remercie pour vos diverses appréciations et je vous rejoins sur l'exercice nécessaire de transparence. Je crois que, lorsqu'on est désigné administrateur, c'est que l'on prend d'office une responsabilité et que l'on participe à la gestion d'outils publics.

Quelques-uns d'entre vous m'ont interrogé, dont M. Beugnies, et j'ai entendu la réplique de Mme de Coster-Bauchau sur l'objectif que nous devons atteindre. Il y a les limites de l'exercice puisqu'il faut trouver des personnes motivées et compétentes pour remplir les fonctions. Quelque part, je crois que les choses se font de manière naturelle. Néanmoins, si besoin en est, il y a une série de dispositifs légaux. Force est de reconnaître que, pour les différents CA visés, à ce stade, il n'y a pas d'obligation légale. Il faudra donc poursuivre par sensibilisation.

En ce qui concerne les problématiques relatives d'absentéisme, il faut remarquer que ce n'est pas majoritaire et que, globalement, l'ensemble des administrateurs qui ont été désignés assument très correctement leur mandat. Comme évoqué par M. Dispa, le rapport est un peu sec, et l'on ne sait pas toujours les circonstances de vie qui amènent à être absent à l'une ou l'autre réunion. Il se peut que ce soit pour des raisons de maladie, notamment de longue durée, et qu'il y ait des circonstances exceptionnelles qui peuvent expliquer ces absences. Néanmoins, lorsqu'il y a des absences récurrentes, il appartient à la société, par l'entremise de mon cabinet, de demander les diverses justifications et de sensibiliser la personne à l'exercice de son mandat afin de faire en sorte que, si elle a voulu trop embrasser, qu'elle laisse son mandat à d'autres personnes plus motivées. Certains conseils d'administration ayant été renouvelés, il y a peut-être quelques scories de conseils d'administration passés avec des personnes qui assumaient moins leur mandat.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire en réplique.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, la confiance est accordée au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### INTERPELLATION DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'AUGMENTATION DES CHARGES LOCATIVES DES LOGEMENTS PUBLICS »

### QUESTION ORALE DE MME DE COSTER- BAUCHAU À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES RÉACTIONS DES ACTEURS DU LOGEMENT CONCERNANT LA LIMITATION DE L'INDEXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE »

### QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA LIMITATION DE L'INDEXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE DONNÉS EN LOCATION PAR LES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC (SLSP) »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Beugnies, sur « l'augmentation des charges locatives des logements publics » ;
- Mme de Coster-Bauchau, sur « les réactions des acteurs du logement concernant la limitation de l'indexation des loyers des logements d'utilité publique » ;
- M. Dispa, sur « la limitation de l'indexation des loyers des logements d'utilité publique donnés en location par les sociétés de logement de service public (SLSP) ».

M. Devin et Mme Delporte se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Beugnies pour développer son interpellation.

**M. Beugnies** (PTB). – Monsieur le Ministre, Engie a malheureusement refusé de renouveler le marché de fournitures d'énergie pour le groupement de sociétés de logements de service public, incluant ainsi une explosion des tarifs pour les locataires.

Les coûts que doivent subir les SLSP ont, de manière générale, aussi augmenté : les frais de maintenance technique, l'entretien des chauffages, les prix d'entretien des espaces verts, les ascenseurs, et cetera. Tout cela augmenterait en moyenne de 10 %. En l'absence de financements supplémentaires, ces SLSP n'auront pas d'autres choix que de répercuter ces coûts sur les locataires. Il se dit que l'indexation des loyers des logements publics sera aussi limitée en fonction de la performance énergétique des logements. Cette mesure



nous semble problématique pour deux raisons : les locataires vont voir les autres charges – que je viens de mentionner – augmenter et les SLSP qui sont déjà en difficulté financière devront trouver ce manque à gagner et ainsi impacter les locataires ou les futurs locataires d'une manière ou d'une autre.

Monsieur le Ministre, face à cette situation qui s'annonce problématique pour les locataires sociaux et pour les finances des SLSP, pourquoi ne pas débloquer des moyens supplémentaires de telle manière à ce que ni la stabilité des SLSP ni le niveau de vie des locataires sociaux ne soient impactés ? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

**M. le Président.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Monsieur le Ministre, sous votre impulsion, le Gouvernement wallon souhaite limiter, voire interdire, l'indexation des loyers des logements d'utilité publique selon le type de certificat PEB. Si vous aviez précisé lors de la dernière commission qu'un mécanisme similaire serait adopté, les détails n'étaient pas encore connus.

Nous apprenons qu'un comité permanent extraordinaire des SLSP s'est réuni le 18 octobre 2022 en réaction à la mesure annoncée par le Gouvernement wallon qui consiste à limiter l'indexation des loyers des logements publics en fonction de la performance énergétique des bâtiments. Votre projet ne semble pas convaincre l'Union des villes et des communes wallonnes qui s'oppose à cette mesure parce qu'elle considère qu'il s'agirait d'une sanction pour les sociétés de logements de service public.

En effet, le plafonnement des loyers à 20 % des revenus garantit un niveau de contribution relativement stable pour ces sociétés. Une limitation de l'indexation paraît, pour eux, une mesure assez disproportionnée.

Monsieur le Ministre, sachant que les sociétés de logements ne disposent pas d'un certificat PEB pour un bon nombre de leurs logements rénovés et que, lorsqu'il y a des certificats PEB, cela ne concerne que certains logements types, ne serait-il pas judicieux d'accorder un délai aux sociétés pour leur permettre de réaliser et d'actualiser la certification de leurs logements ?

Pour que ce nouveau dispositif soit appliqué dans les délais impartis, ne faudrait-il pas adopter un arrêté modificatif ? En effet, nous savons que les sociétés de logements publics sont dans l'obligation de communiquer le nouveau montant de loyer au locataire d'ici au 15 décembre 2022 pour l'année 2023.

Les sociétés de logements estiment qu'elles ont subi un préjudice. Qu'allez-vous prévoir pour faire face à cette situation pour les acteurs du logement public ? Suite à la réaction de l'Union des villes et des communes wallonnes, avez-vous entrepris une

concertation avec les représentants des SLSP et de l'Union des villes et des communes wallonnes ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, mon questionnement va rejoindre celui de Mme de Coster-Bauchau. Nous avons eu en urgence un débat, suivi d'un vote, sur la proposition de décret limitant l'indexation des loyers dans le secteur privé. À la faveur des discussions, je vous ai interrogé, Monsieur le Ministre, sur la transposition éventuelle de cette mesure de limitation aux sociétés de logement de service public. Vous m'aviez déclaré que pour ce qui concerne les logements d'utilité publique : « un mécanisme de limitation similaire à la révision des loyers serait adopté, même si vous saviez que pour ce qui concerne les logements d'utilité publique, le loyer est calqué en fonction des revenus. »

Dans la discussion, je vous ai alerté, d'ores et déjà, sur les réactions très négatives des sociétés concernées. Cette réaction négative s'est confirmée très rapidement par un courrier daté du 18 octobre qui a été adressé au Gouvernement wallon dans lequel l'Union des villes et des communes de Wallonie, sur base de l'analyse faite par le comité permanent des sociétés de logement de service public, dit « s'opposer avec force à ce projet de limitation de l'indexation ». Les termes sont lourds. D'une part, l'Union des villes et des communes et les sociétés de logement de service public font le constat que les loyers, dans le secteur public, sont déjà très fortement régulés au niveau du calcul du loyer, de l'attribution des logements, de sorte que les locataires bénéficient déjà d'une protection relativement élevée contre les loyers élevés. Le plafonnement des loyers à 20 % des revenus garantit un niveau de contribution relativement stable. Le loyer social, aujourd'hui, protège déjà les locataires, c'est un constat posé par les sociétés de logement de service public.

En termes énergétiques, ces sociétés soulignent à quel point il leur est difficile de rénover énergétiquement leur logement, du fait de l'absence de moyens financiers suffisants. Leur seule ressource étant précisément celle du loyer social. Elles cofinancent le Plan de rénovation du logement que le Gouvernement a initié et les priver de l'évolution normale de leurs recettes locatives risque de renforcer leurs difficultés financières, alors que leurs charges ne cessent d'augmenter. Il y a donc, dans le chef des sociétés de logement de service public, le sentiment d'être victimes d'une double peine. Elles sont privées de tout retour sur investissement lorsque des rénovations améliorent les performances énergétiques de leur logement, puisque le loyer ne peut pas être révisé en conséquence. En outre, elles sont pénalisées financièrement par la limitation ou l'interdiction d'indexer les loyers concernant les logements moins performants ou pour lesquels un

certificat PEB n'est pas disponible, ce qui est le cas de très nombreux logements dans le secteur public.

Voilà les critiques que formulent les sociétés de logement de service public. Elles dénoncent également, au-delà du fond, un défaut sur la forme et la méthodologie, puisqu'elles s'étonnent de n'avoir jamais été concertées sur le sujet. J'avais moi-même, dans la discussion sur la proposition de décret, regretté que le Conseil économique, social et environnemental n'ait pas été associé aux réflexions et à l'élaboration du texte. Aucune concertation n'a eu lieu en dehors de l'enceinte du Gouvernement. La situation va-t-elle se reproduire ici ? Y aura-t-il ou non une concertation ? De quelle manière comptez-vous l'initier ?

L'Union des villes et des communes formule de nombreux griefs, mais également des demandes dans l'hypothèse où, malgré tout, vous voudriez avancer dans le sens que vous avez annoncé, de compensation financière pour le manque à gagner, un délai leur permettant d'actualiser la certification de leur logement et la possibilité de répercuter la performance énergétique de leur logement rénové sur le loyer social. Ce sont trois demandes insistantes que je veux relayer auprès de vous, Monsieur le Ministre.

Je voudrais à mon tour vous interroger sur les réactions qui sont les vôtres par rapport à ces critiques fortes exprimées par l'Union des villes et des communes. Comment comptez-vous mettre en place ce principe de limitation du loyer dans le secteur public ? Quel est le support technique que vous allez utiliser ? Quelle est la concertation que vous allez mettre en place ou pas ? Quelles sont vos réponses par rapport aux contraintes exprimées par l'Union des villes et des communes quant à la transposition au secteur public des règles désormais applicables au secteur privé ?

Je vous remercie de bien vouloir faire le point sur cette question importante pour les sociétés de logement de service public.

**M. le Président.** – La parole est à M. Devin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Devin (PS).** – Monsieur le Ministre, tout d'abord, nous pouvons nous réjouir de l'adoption du dispositif visant à la limitation de l'indexation des loyers de logements privés, en lien avec l'indice de performance énergétique du bien loué qui est entré en vigueur le 1er novembre 2022. J'imagine que nous nous en réjouissons tous. Oui ? Tout va bien alors.

Septante-cinq pour cent des locataires wallons bénéficieront d'une limitation d'indexation. C'est un dossier important, Monsieur le Ministre, que vous avez porté avec force et vigueur au sein du Gouvernement wallon.

Concernant la problématique du manque de soumissionnaires pour le renouvellement de marché de

fournitures d'énergie au sein des SLSP, cela m'interpelle. Nous avons également été alertés. Il semblerait que c'est l'application du tarif social qui poserait un problème aux fournisseurs.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire état de cette situation ? Quid de l'impact éventuel sur les charges des locataires ?

C'est aussi l'occasion de rappeler comme mon collègue Laurent Léonard a plaidé en commission Énergie pour la mise en place d'un fournisseur public. C'est un débat qui est en cours en commission chez votre collègue Philippe Henry. Êtes-vous au courant de l'évolution des discussions ? A-t-il déjà pu en faire part à votre égard ?

Monsieur le Ministre, vous avez également annoncé votre volonté de mettre en œuvre une limitation de l'indexation des loyers des logements d'utilité publique dont les modalités restent à définir. Avez-vous pu avancer dans ce dossier ? Avez-vous pu consulter les SLSP ? Disposez-vous d'éléments complémentaires depuis les derniers échanges sur le sujet ? Quid de l'impact financier sur certaines de ces SLSP qui rencontrent des difficultés financières ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Delporte (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je voulais d'abord juste rappeler qu'il existe vraiment un cadre dans lequel les SLSP agissent, cela concerne les charges réelles ou les loyers réglementés. Elles ne font pas ce qu'elles veulent. Elles ne peuvent répercuter n'importe quels coûts sur les locataires.

Le groupe Écolo ne remet pas du tout en question la limitation, l'interdiction de l'indexation des loyers qui se fait en fonction du PEB. Nous nous réjouissons de cette mesure. C'est vrai que le secteur public doit exemplaire.

À côté de cela, c'est vrai aussi, comme tous les ménages, comme les entreprises et associations, les SLSP voient leurs coûts qui augmentent fortement au niveau de leurs fonctionnements, mais aussi des investissements.

Au regard des différentes missions des SLSP, par rapport à leurs ambitions de rénovation, mais aussi de création de nouveaux logements, comment allez-vous permettre aux SLSP de maintenir leurs caps ? Comment pouvez-vous aider les ministres ? Cela sera-t-il par une augmentation des moyens ou par une diminution des ambitions de rénovation de construction ou de leurs missions ?

Dans ce cadre très concret d'augmentation des coûts, les moyens des SLSP vont aussi diminuer.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Mesdames et Messieurs les Députés, merci pour vos diverses interventions et interpellations.

Je vais commencer par un problème important, mais qui est subsidiaire dans le corps de la question, qui est relatif aux problèmes des fournisseurs d'énergie qui n'ont pas remis d'offre relativement au tarif social qui est lancé par les SLSP. Nous avons évidemment été alertés par cette situation qui est inquiétante. Je ne vous cache pas que le comportement à la fois de fournisseurs d'énergie, même si j'élargis le débat au secteur bancaire et aux différentes missions d'intérêt public est une dérive sociétale que je ne partage pas.

Ceci étant, le problème est concret. Ce pour quoi nous avons alerté le ministre compétent, Pierre-Yves Dermagne, pour l'application du tarif social et nous tentons de résoudre le problème. Cela ne relève pas directement de ma compétence, même si cela a un impact important.

J'en viens à l'ensemble de vos questions qui relaient les craintes de la Chambre de l'Union des villes et communes qui associe les différentes SLSP relativement à la problématique de non-indexation des loyers.

Comme vous l'avez tous souligné, en suite de la proposition du Gouvernement, nous avons collectivement décidé, lors des dernières séances publiques, de limiter l'indexation des loyers à partir du 1er novembre. Nous avons voté le décret lors de notre dernière séance du 19 octobre. Cette disposition est bien entrée en vigueur pour les logements du secteur privé et sera appliquée pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable, si le Parlement le souhaite et si la crise perdure.

Parallèlement, les locataires sociaux font partie des ménages les plus menacés par la précarité énergétique et les balises modératrices propres au calcul du loyer social ne suffisent plus à amortir le coût exceptionnel de l'inflation. Ce constat m'amène à la conclusion que, pour des raisons évidentes d'équité entre tous les citoyens, qu'une modération du loyer social est indispensable. C'est pourquoi ma volonté est de voir appliquer, dans les limites des contraintes légales, une modération de ce loyer dès le 1er janvier 2023.

Je note que le PTB n'est pas favorable à la limitation de l'indexation des loyers dans le logement public et j'en prends acte.

Pour ce qui concerne la mise à jour des certificats PEB du parc locatif des sociétés de logement, je ne vois pas de raison objective de ne pas leur appliquer le même traitement que les propriétaires privés. Il n'est donc pas possible d'accorder à ces dernières un délai

supplémentaire. Les modalités de cette modération seront semblables à celles exercées en fonction de la performance énergétique des logements.

C'est une aide substantielle qui sera apportée aux ménages occupant les logements les plus énergivores. L'aide wallonne apportée aux charges locatives croissantes des locataires sociaux se situe à ce niveau, tout en tenant compte que, au vu de leurs revenus assez faibles, beaucoup d'entre eux bénéficient aussi du tarif social étendu, ce qui réduit l'explosion des coûts.

Je précise à l'attention de M. Dispa qu'il n'est pas dans mes intentions de revenir sur ma décision relative au Plan de rénovation. Les loyers ne seront pas augmentés, car c'est un engagement moral que j'ai pris et j'estime que ceux qui sont le plus en difficulté ont le droit d'avoir leur part de bien-être et donc à ne pas voir leur loyer augmenter.

Pour ce qui concerne les sociétés de logement de service public, je rappelle que celles-ci reçoivent des aides du Gouvernement wallon pour rénover et créer des logements en compensation des moindres recettes engendrées par les contraintes en termes de loyer. Ces aides, sous cette législature, ont été particulièrement importantes et rehaussées de manière à assurer l'équilibre financier des opérations mises en œuvre.

Néanmoins, j'entends les difficultés et les quelques remous que cela provoque. Je suis un homme de dialogue et j'entreprendrai diverses rencontres avec les acteurs concernés puisque je suis sensible à leurs demandes.

À moyen terme, je suis, comme vous, attentif au fait de ne pas provoquer une déstabilisation financière du secteur qui engendrait une réduction des missions d'entretien et de développement du patrimoine et, in fine, des locataires. Nous traversons une crise sans précédent. Que l'on habite un logement privatif ou un logement public, les charges sont les mêmes. Lorsqu'on est dans un logement qui est une passoire énergétique ou un logement qui est mal isolé, les charges sont les mêmes. Lorsqu'on habite un logement public, c'est a fortiori qu'on a un revenu qui est limité. Dès lors, dans l'échelle de valeurs, il me revient d'aider au maximum la population qui est le plus en difficulté et la plus fragilisée.

Relativement à la politique que j'entends mener, l'accent est donc mis sur la maximisation et la meilleure adéquation possible entre les besoins, les demandes et les ressources disponibles. Le Gouvernement wallon s'assurera que les aides soient renforcées au besoin, en fonction des diverses inflations.

Conscient de la situation difficile de certaines SLSP, je tiens également à ce qu'elles soient rassurées quant à ma volonté de mettre en place les conditions qui permettront d'assurer leur pérennité financière. C'est à

partir des constats que le Gouvernement wallon étudiera toutes les possibilités d'aides complémentaires.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Merci, Monsieur le Ministre. J'entends ce que vous dites par rapport à Engie ; on ne manquera pas d'interpeller le ministre fédéral compétent pour savoir ce qu'il en est. C'est effectivement un comportement inquiétant de la part du fournisseur. Je pense aussi que l'absence de réaction rapide du Fédéral est inquiétante.

Pour le reste, j'entends ce que vous dites. Vous maintenez cette limitation de l'indexation, à laquelle on est favorable, contrairement à ce que vous aimez dire. On aurait seulement aimé que vous alliez plus loin dans cette limitation de l'indexation, et surtout plus vite. Je trouve assez osé de dire qu'on n'est pas favorable à cette mesure alors qu'on était les premiers, en novembre 2021, à vous demander de le faire.

Ma question me semblait très claire, mais peut-être qu'elle ne l'était pas pour vous : va-t-il y avoir un soutien ou non au SLSP, vu les coûts supplémentaires qu'elles subissent ? Ma question n'était pas la limitation de l'indexation en elle-même.

Sur le coût des SLSP, j'entends que vous estimez que l'impact est limité. Vous allez étudier les possibilités supplémentaires pour assurer la stabilité des SLSP. En clair, on ne sait pas encore ce qu'on va faire ; au pire, peut-être qu'on ne va rien faire.

Monsieur le Ministre, la situation est aujourd'hui vraiment particulière, exceptionnelle. Tous les coûts augmentent et finissent bien par se répercuter quelque part. Si un coût ne se répercute pas quelque part, pour une société qui est déjà aujourd'hui sur un équilibre financier précaire, c'est la faillite.

Je trouve cela inquiétant, d'une certaine manière qu'on prenne à la légère à la fois l'augmentation des coûts pour les locataires et le risque pour les SLSP. Je rappelle quand même que quand les SLSP sont dans une difficulté financière, elles vendent leurs logements sociaux ou elles les transforment en logements à loyer d'équilibre. Si ce n'est pas une augmentation directe des coûts pour les locataires, cela a bien un impact social sur toute la société.

On vous demande de débloquer une subvention, une dotation, ou quel que soit le nom, une somme supplémentaire, à la hauteur de l'augmentation des coûts subie par les SLSP. On vous demande aussi de demander au Fédéral le blocage des prix de l'énergie, parce que c'est bien là qu'est la source du problème. C'est d'ailleurs le sens de la motion que nous allons déposer. J'invite les parlementaires inquiets du sort des SLSP à s'y joindre.

**M. le Président.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre. J'ai bien entendu le principe sur lequel vous basez et que nous soutenons. Je pense effectivement qu'une équité entre les citoyens est nécessaire, particulièrement par rapport à ceux qui sont les plus précaires et qui sont dans la difficulté.

Vous avez dit dans votre réponse : « j'entends les difficultés relayées par l'Union des villes et des communes », mais, je n'ai pas entendu quand vous allez mettre en place ni la manière dont vous allez le faire. Vous avez dit : « j'entends, je vais organiser des rencontres ». Si je fais le décompte de la ligne du temps, nous sommes le 8 novembre et pour le 15 décembre, les sociétés de logement doivent avoir prévenu les locataires du changement de loyer.

Pratiquement, je n'ai pas entendu quel était le délai dans lequel vous alliez agir. Ce qui me rassure, par contre, c'est que, par rapport au préjudice financier que j'avais soulevé, qui pouvait être rencontré par les sociétés de logement, vous allez mettre en place des conditions financières pour assurer la stabilité de ces sociétés. Cela me paraît une excellente décision. On ne peut pas risquer que ces sociétés soient paralysées dans leur action, ne puissent plus faire d'investissements et ne puissent plus rénover les logements. Pour faire face à cette diminution de loyer, il faudra certainement que vous interveniez au niveau de votre ministère.

Il me manque quelques réponses par rapport à mes questions.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa (Les Engagés).** – Je partage les frustrations de Mme de Coster-Bauchau : vous réaffirmez votre position de principe, Monsieur le Ministre, et vous le faites au nom de l'équité, ce qui est en soi contestable et contesté par les sociétés de logement de service public, qui considèrent que leur situation spécifique pourrait parfaitement justifier une différence de traitement.

D'une part, il y a la régulation du loyer social ; d'autre part, il y a toutes les contraintes financières liées à la rénovation énergétique des logements publics et il y a le bénéfice du tarif social. Ce sont des éléments qui font que la situation du secteur public est un peu différente de celle du secteur privé. Néanmoins, vous réaffirmez votre position sans nous donner aucune information sur la technique que vous allez utiliser pour mettre en œuvre cette décision. Allez-vous procéder par la voie d'un arrêté ou d'une circulaire ? Cela me paraîtrait très léger sur le plan du fondement juridique pour implémenter une mesure aussi impactante.

Vous n'accorderez pas de délai pour l'obtention de certificats PEB. C'est tout à fait dommageable, parce

que cela va mettre les sociétés dans la difficulté. Elles vont être prises de court, parce que beaucoup d'entre elles ne disposent pas de ces certificats. Tout au plus annoncez-vous des rencontres. Dont acte. Vous dites être conscient des risques de déstabilisation financière du secteur. Les mots que vous utilisez sont importants et je pense qu'il y a un vrai risque de déstabilisation. J'espère donc que les rencontres ne donneront pas simplement lieu à un dialogue de sourds où vous imposerez vos vues, mais que ce sera l'occasion d'avoir une réflexion de fond, au-delà de la discussion sur l'indexation des loyers et sur les modes d'établissement de ce loyer. Il faudrait vraiment rentrer dans le débat et le faire aboutir sur cette notion de loyer chaud, pour que les sociétés de logement de service public puissent vraiment adapter leurs loyers en fonction des degrés de performance énergétique. Cela rétablirait une certaine forme d'équité dans le secteur qui, pour le moment, de ce point de vue, en est dépourvu.

Les positions des uns et des autres seront malheureusement difficiles à concilier, mais à long terme, il doit y avoir une vraie prise en considération de ce débat autour de la notion de loyer chaud.

**M. le Président.** – La parole est à M. Devin.

**M. Devin** (PS). – Permettez-moi de remercier M. le Ministre Collignon et d'entendre l'appel fort du MR – j'en suis heureux – à soutenir les SLSP. C'est important qu'un membre du Gouvernement s'exprime en ces termes et vous apporte son soutien plein et entier.

Monsieur Beugnies, vous dites que M. le Ministre prend cela à la légère ; on ne peut pas le penser, par rapport à ce qui vient d'être dit. Il y a des choses que vous ne pouvez pas laisser passer. De notre côté aussi, il y a des choses que nous ne pouvons pas laisser passer. On ne peut pas vous laisser dire qu'un ministre prend cette crise énergétique à la légère par rapport aux locataires. Il vous explique tout le contraire et il a proposé une mesure forte. Vous dites que vous y êtes favorable, mais ce n'est pas lecture que l'on avait de votre question.

J'ai envie d'ajouter qu'il est rare d'entendre, dans une commission comme celle-ci, que vous agissez, Monsieur le Ministre, en fonction d'une norme de valeur : aider ceux qui en ont le plus besoin.

Monsieur Dispa, ne pas fermer la porte au dialogue. Ensemble, on est plus fort, Monsieur Beugnies. Le dialogue avec les SLSP et avec des partenaires publics qui reçoivent 1,2 milliard d'euros dans le plan de rénovation du bâti public, c'est énorme. C'est le bon moment pour faire le point sur ces différentes avancées.

Nous allons donc déposer le document ad hoc par rapport à celui qui a été déposé par M. Beugnies, et je lance un appel à ceux qui le veulent pour le signer également.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Je vous souhaite un travail conjoint, rapide et efficace avec le ministre Henry sur la mise en place d'un fournisseur public, mais aussi sur les communautés d'énergie qui peuvent être mises en place dans chaque SLSP, ce qui devrait permettre une maîtrise des charges énergétiques des locataires. Il y a encore beaucoup de pain sur la planche.

Je vous souhaite aussi des rencontres fructueuses avec les SLSP pour suivre de près leur situation financière parfois inquiétante au vu des augmentations des prix et des ambitions que nous avons au niveau des rénovations et des constructions de logements sociaux.

**M. le Président.** – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Beugnies. La première, motivée, a été déposée par M. Beugnies (Doc. 1114 (2022-2023) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Devin, Lomba, Mmes de Coster-Bauchau et Delporte (Doc. 1115 (2022-2023) N° 1).

L'incident est clos.

#### **QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'INTRODUCTION IMMINENTE DE L'ALLOCATION LOYER EN WALLONIE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'introduction imminente de l'allocation loyer en Wallonie ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement a annoncé l'allocation loyer qui sera officiellement lancée le 1er janvier 2023, c'est-à-dire presque demain.

Pour rappel, c'est un engagement important inscrit dans la Déclaration de politique régionale et c'est un engagement sur lequel nous avons déjà interrogé à plusieurs reprises pour voir l'évolution du projet. Il s'agit de pouvoir apporter une aide à toutes ces personnes qui sont dans les conditions d'accès du logement social, qui sont dans la file d'attente depuis trop longtemps et qui, dès lors, doivent trouver une solution sur le marché locatif privé avec l'aide de la Région pour une allocation de 125 euros et un supplément de 20 euros par enfant à charge.

Selon les estimations récentes, 15 830 ménages sont actuellement susceptibles de bénéficier de la future aide, comme vous l'avez indiqué en réponse à une question écrite de mon collègue, Manu Disabato.

Vous nous indiquiez en septembre que l'avant-projet de décret avait été adopté en deuxième lecture et que les avis du Conseil d'État et de l'Autorité de protection des données étaient en cours d'analyse. En outre, l'avant-projet d'arrêté a été adopté en première lecture et les avis sont également en cours d'analyse.

Sur le volet opérationnel, vous nous indiquiez que le Service public de Wallonie Digital travaillait de concert avec un opérateur privé en vue d'aboutir à un dispositif informatique au maximum automatisé. L'automatisme est un gage d'efficacité dans ce dispositif.

Lors de notre précédent échange, vous nous signaliez qu'une analyse de la charge administrative supplémentaire occasionnée aux SLSP par leur contribution à l'octroi de l'allocation loyer allait être organisée. Dans son avis, l'Union des villes et communes de Wallonie fait en effet part de son inquiétude quant à l'éventuelle charge de travail supplémentaire pour les sociétés.

À quelques semaines de l'échéance, votre engagement de lancer l'allocation loyer le 1er janvier 2023 sera-t-il tenu ? Comment avancent les travaux réglementaires, législatifs et opérationnels devant aboutir au lancement de la mesure ? Les avis reçus ont-ils été analysés ? Avec quelles conclusions ? Avez-vous pu répondre aux inquiétudes des sociétés en ce qui concerne l'analyse de l'impact de la mesure sur la charge de travail ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question et je sais à quel point ce dossier vous tient à cœur.

Comme annoncé, je vous confirme que je mets tout en œuvre pour faire en sorte que cette allocation loyer entre bien en vigueur le 1er janvier prochain.

Au niveau décentralisé, la modification du Code wallon de l'habitation durable, que je poursuis, a pris un peu de retard. La raison est simple et découle de l'avis rendu par l'Autorité de protection des données sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon exécutant l'allocation loyer. En effet, à la suite de cet avis, la base décentralisée portant l'allocation loyer a dû être complétée au regard des dispositions du RGPD. Dès lors, vous n'êtes pas sans savoir que lorsque des modifications de fond interviennent après l'avis du Conseil d'État, celui-ci doit être sollicité à nouveau. Mon cabinet finalise actuellement l'avant-projet de décret modifiant le code en ce sens et sollicitera, en urgence, un second avis du Conseil d'État. Néanmoins, je tiens à vous rassurer. Pour pallier ce retard, il a été décidé d'intégrer la disposition décentralisée relative à l'allocation loyer via le décret budgétaire.

Au niveau réglementaire, les différents avis remis ont été analysés et le dossier sera présenté prochainement en deuxième lecture au Gouvernement. Comme vous le savez, je me dois d'en réserver la primeur à mes collègues. Une fois le texte adopté en deuxième lecture, le projet sera envoyé au Conseil d'État et repassera sur la table du Gouvernement dès la base décentralisée adoptée à très brève échéance.

Au niveau opérationnel, le prestataire externe continue son travail et livrera avant la fin de cette année le logiciel permettant d'assurer le traitement des demandes d'aide.

Le SPW TLPE organise actuellement des séances d'information à destination des SLSP afin de les informer sur le rôle qu'elles ont à jouer dans le dispositif. Afin, d'une part, de faciliter les démarches des bénéficiaires potentiels et, d'autre part, de limiter le décuplement de la charge de travail pour les sociétés de logement, j'ai décidé que les demandes d'aide seraient introduites conjointement au renouvellement des candidatures auprès des SLSP de référence. Celui-ci démarrera dans les semaines à venir. Le système informatique des SLSP a été adapté à la récolte des informations relatives aux demandes d'allocation loyer. Celles-ci seront encodées par les SLSP puis transmises à la SWL, qui elle-même les fera suivre au SPW TLPE.

Vous constaterez donc que tout a été mis en œuvre pour réduire au maximum la charge administrative pesant sur les demandeurs d'aide.

Les SLSP constituent un élément clé dans la mise en œuvre de cette nouvelle aide et participent pleinement au processus, conscientes de l'enjeu. Je ne peux que les en remercier très chaleureusement.

Concrètement, concernant l'éventuelle surcharge administrative qui reposera sur les SLSP, et comme je m'y suis déjà engagé devant cette assemblée à plusieurs reprises, un monitoring sera réalisé afin d'en déterminer les éventuelles conséquences. Vous comprendrez aisément que cette estimation ne peut se faire à l'heure actuelle puisque le mécanisme n'est pas encore en vigueur.

*(M. Courard, Président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – Je remercie le vice-président qui m'a suppléé en ce début de séance.

La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponses.

Je comprends que vous faites face à des obstacles imprévus, avec les contraintes parfois difficiles de l'Autorité de protection des données. Je retiens surtout votre volonté et la course en cours pour tenir les délais.

Dans le contexte actuel, cette aide, qui était déjà justifiée depuis longtemps, l'est encore plus par rapport aux besoins des personnes concernées.

Je retiens la solution du décret budgétaire à titre intérimaire et le travail de fond qui se poursuit.

Enfin, comme vous l'avez indiqué, les sociétés de logement constituent un acteur clé du système. Il ne fonctionnera pas si les sociétés ne sont pas directement impliquées dans le projet.

Vous avez évoqué les éléments d'information, les éléments de travail opérationnel, et également le monitoring en termes de charges, qui me paraissent être des éléments importants pour assurer l'efficacité. Comme vous l'avez indiqué, c'est un projet que je suis tout particulièrement. Je suis heureux d'entendre la confirmation des délais.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA LOCATION-ACCESSION DANS LE  
DOMAINE DES LOGEMENTS SOCIAUX »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la location-accession dans le domaine des logements sociaux ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant (MR).** – Monsieur le Ministre, la société de logement de service public Toit & moi se penche sur une question déposée par certains de ses administrateurs concernant la location-accession à la propriété d'un logement public.

En effet, les sociétés de logement doivent, comme de nombreuses organisations, faire face à une explosion de leurs coûts de fonctionnement. Elles doivent également répondre à des demandes toujours croissantes de logements dont le prix de la location est faible et renouveler leur parc immobilier. Afin de pallier à ces problèmes, la solution mise sur la table est d'encourager l'achat des logements sociaux par les locataires. Cela se ferait via une option d'achat incluse dans le contrat de bail, à un prix égal à l'estimation du bien diminuée de 2 % par année d'occupation, avec un maximum de 20 ans.

En outre, selon la DPR, le Gouvernement entend faciliter l'accès à la propriété des locataires de logements sociaux en leur permettant d'acquérir le bien qu'ils louent à un prix correct et sur une méthode d'évaluation homogène entre les sociétés de logement. Chaque vente devra être compensée par la création d'un nombre équivalent de logements sociaux, respectant les

plus hauts standards énergétiques. Il me revient que cette mesure ne fait pas l'unanimité parmi les sociétés de logement public.

Monsieur le Ministre, ce point de la DPR ne semble pas avoir avancé, quelles sont les avancées que vous, en tant que ministre, avez réalisées ? Avez-vous ou allez-vous recueillir l'avis du secteur ? Avez-vous pris connaissance de cette initiative de la société de logement Toit & moi, et comptez-vous l'uniformiser ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, merci pour la question.

Tout d'abord, je vais vous préciser que le système du logement public repose déjà sur le principe simple qui consiste à accorder au locataire occupant la priorité sur tous les autres candidats-acquéreurs en vue de l'acquisition de son logement. Personnellement, je suis favorable à la mise en place d'une politique structurelle d'accès à la propriété pour les candidats-locataires sociaux. Celle-ci me semble toutefois devoir s'inscrire dans une stratégie réfléchie et décidée en amont par la SLSP concernée au regard de l'ensemble des objectifs régionaux en la matière de logements publics.

C'est pour ces raisons que mes faveurs se portent davantage sur le développement de programmes de cessions élaborés dans une réflexion holistique de gestion immobilière. Il est en effet primordial de s'assurer que les cessions consenties n'altèrent pas les efforts pris pour renforcer l'offre de logements publics locatifs

Parallèlement, il me paraît également essentiel de favoriser l'accès à la propriété par le développement de projets spécifiquement destinés à cet objectif. J'entends par là le développement de projets de création de logements destinés à la vente ou à la location avec option d'achat. Pour ce faire, j'ai initié, il y a quelques mois, en collaboration avec la SWL, une révision en profondeur de l'AGW relatif à la cession et à l'acquisition des droits réels d'un bien immobilier par une SLSP. L'adoption du texte révisé interviendra courant 2023.

Enfin, j'en profite pour rappeler que si des initiatives comme celle de Toit & moi émergent. Mon cabinet demeure bien évidemment toujours disponible pour les examiner avec la plus grande attention.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse, et surtout pour la fin de votre réponse. Je sais que vous êtes disponible, mais je pense que c'est vraiment un bon système qui pourrait être mis en place. C'est une bonne opportunité pour protéger les

personnes qui sont en situation de précarité. La propriété permet quand même une grande protection contre la pauvreté. Cela permet aussi, comme je le disais dans ma question, de renouveler le parc et de créer ainsi une mixité sociale. Je pense que c'est une piste très intéressante qu'il faut continuer à développer.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE CONTRAT DE GESTION DU FONDS DU  
LOGEMENT DES FAMILLES NOMBREUSES DE  
WALLONIE (FLW) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le contrat de gestion du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW) ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

**M. Evrard (MR).** – Monsieur le Ministre, on le sait, le Fonds du logement et des familles nombreuses de Wallonie est un acteur essentiel de la politique du logement en Région wallonne. Outre l'octroi des crédits sociaux, la Fédération du logement des familles nombreuses de Wallonie propose également l'agrément des organismes à finalité sociale que sont les AIS, les APL et les régies de quartier.

En juin 2021, vous annonciez déjà la présentation imminente au Gouvernement du nouveau contrat de gestion 2021-2025 entre le Fonds du logement de Wallonie et le Gouvernement. Nous sommes en novembre 2022 et, sauf erreur de ma part, ce contrat de gestion n'a pas encore été finalisé. Je voudrais connaître les raisons de ce retard. Quand pouvons-nous espérer voir aboutir un texte en la matière ? Parmi les différentes missions dévolues à la fédération du logement wallon, celles qui concernent les logements intergénérationnels ou les habitats groupés me tiennent à cœur. Vous aviez exprimé votre intention de renforcer des actions en leur faveur. D'autres collègues s'inquiètent également dans les questions suivantes de cette dynamique. Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, nous apporter un éclairage sur les avancées que vous avez effectuées dans ce domaine ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, en effet, le contrat de gestion en projet du Fonds du logement est en préparation depuis un certain temps, mais la crise sanitaire, ensuite les inondations et la prise en compte du Plan de relance ont retardé la finalisation de la décision gouvernementale.

Nous en sommes maintenant arrivés à la phase ultime : le projet est actuellement à l'examen de la Cellule d'informations financières et dès après l'avis de l'Inspection des finances, une décision du Gouvernement pourra tomber.

Comme vous l'évoquez, le projet contient quelques évolutions intéressantes que j'ai souhaitées, notamment pour répondre au vieillissement de la population.

Ainsi, le prêt intergénérationnel y sera normalement confirmé et ma volonté politique est de voir le mécanisme s'amplifier. Pour rappel, il s'agit de permettre aux familles d'accueillir un parent senior sur l'assiette de leur propriété, le Fonds du logement finançant les travaux nécessaires soit pour la construction d'un volume d'habitation spécifique, soit pour des travaux d'adaptation du logement familial.

Il s'agit là d'une solution pratique en tant qu'alternative à l'institutionnalisation des aînés.

Jusqu'à présent, seule une famille nombreuse avait accès à ce système d'aide, c'est-à-dire un ménage avec au moins deux enfants, le senior étant assimilé sur le plan réglementaire à un enfant. Depuis peu, nous avons travaillé à ce que tout ménage, avec enfants ou non, puisse émerger à ce système.

À cet égard, il faut bien reconnaître que si le maintien à domicile des seniors est une mesure intéressante à plus d'un égard, elle peut a contrario accentuer le phénomène de sous-occupation et de surdimensionnement des logements et bloquer la circulation sur le marché de l'immobilier de biens de grandes tailles prisés par les familles en recherche d'un bien proportionné.

Dans ce cadre, le contrat de gestion passé avec le Fonds du logement devrait contenir une disposition qui habilite l'organisme à mener avec l'aide financière de la Région des opérations de création de logements pour seniors dans les quartiers, avec le concours du CPAS local et de l'AIS.

Considérant que les personnes âgées sont très attachées au tissu social qu'elles ont développé au fil des années dans leur quartier, l'idée est de favoriser la création de petits logements performants sur le plan énergétique et de les donner en location prioritairement aux aînés valides du quartier. Le CPAS se chargerait de la gestion des résidents et des services éventuels associés pour cette population. Les logements libérés par les seniors, dès lors qu'ils en sont propriétaires, devront être donnés en gestion à l'AIS locale.

Néanmoins, vous me permettrez d'attendre le résultat du vote du budget 2023 par ce Parlement pour voir dans quelle ampleur ces opérations pourront être développées.

**M. le Président.** – La parole est à M. Evrard.



**M. Evrard (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponses.

Plus vite on aura ce contrat de gestion et plus vite la ligne sera claire. Vous paraphrasez, par rapport à une réponse qui était la vôtre, une de mes collègues. Vous concluez que le contrat de gestion est un reflet, une vision d'une politique à moyen terme. Vous en avez dressé quelques éléments, notamment à l'endroit des aînés que nous aimons tous. Vous n'oublierez pas non plus de prendre en considération l'accessibilité du logement aux jeunes ménages. Bref, autant d'éléments qui, j'espère, pourront se traduire dans ce futur contrat de gestion et imprimer une ligne forte à ce niveau-là, qui sera novatrice et permettra de répondre aux enjeux de notre société.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA STRATÉGIE WALLONNE POUR  
FAVORISER L'ACHAT DU LOGEMENT OU  
FAVORISER LE DÉMEMBREMENT DU DROIT  
DE PROPRIÉTÉ APRÈS L'ABANDON DES  
COMMUNITY LAND TRUSTS (CLT) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la stratégie wallonne pour favoriser l'achat du logement ou organiser le démembrement du droit de propriété après l'abandon des *community land trusts* (CLT) ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, considérer le sol comme un bien commun, tel est finalement le concept de base des *community land trusts*, un modèle qui est né aux États-Unis dans les années 70 et qui visait à séparer la propriété du sol de celle du bâtiment construit dessus, avec l'objectif bien sûr avoué de permettre à des familles modestes d'accéder à la propriété d'un logement puisque le terrain sur lequel repose ce logement serait gratuit.

Importé en Europe il y a quelques années, reconnaissons-le, Monsieur le Ministre, ce modèle n'a pas vraiment décollé, quoique, et je vais y revenir.

Dans le nord du pays, des études de faisabilité sont en cours depuis une douzaine d'années déjà et le terrain qui avait été identifié pour mener à bien un projet novateur gantois était réservé depuis 2015. Il aura toutefois fallu attendre près de sept ans pour voir, ce 8 octobre dernier, poser, en primeur et en grande pompe, la première pierre d'un projet de construction de 34 logements, dotés soit d'un jardin, soit d'une terrasse, qui devraient être tous terminés en 2024. Les occupants seront propriétaires de leur logement qu'ils peuvent transformer ou revendre s'ils le souhaitent. Mais, ayant

acquis le logement à prix abordable, ils s'engagent toutefois à le revendre à un prix qui l'est tout autant et bien sûr ils doivent l'occuper eux-mêmes, toute location étant interdite.

« Du véritable travail de pionnier », soupire Marc Huygebaert, président de Woningent. Ce qui constitue une primeur pour la Flandre, et toutefois à Bruxelles, une réalité mieux connue depuis plusieurs années déjà.

En effet, lancé en 2014, le *Community Land Trust Bruxelles* totalise en effet à ce jour, si je suis bien informé, 104 familles logées sur des terrains qui appartiennent à l'association.

Chez nous, quelle est la réalité des *community land trusts* ?

Pour avoir siégé à l'époque au Gouvernement, je me rappelle de l'attachement et de la promotion dont le ministre de l'habitat durable - à l'époque Jean-Marc Nollet - s'attachait à vouloir promouvoir ce modèle.

En effet, depuis cette période, différentes études ont été réalisées pour promouvoir ce type d'habitat considérant qu'il s'agissait, selon le ministre qui l'avait lancé, d'une voie prometteuse.

Ainsi, le 8 octobre 2013, une vingtaine d'associations se lançaient dans l'aventure du CLT. Depuis lors, quelques très rares projets - mais vous pourrez peut-être nous en donner davantage d'informations - ont vu le jour essentiellement sous l'impulsion d'initiatives citoyennes éparses et très limitées.

De votre côté, Monsieur le Ministre, les récentes inondations vous ont amené à transférer les crédits prévus pour soutenir les CLT à d'autres destinations. Depuis l'adoption du Plan de relance de Wallonie et ses multiples bouleversements, modifications et changements - j'avoue que j'ai du mal à les retenir, mais je ne suis pas le seul, me semble-t-il, à être perdu dans cette marée de chiffres -, vous disposeriez de nouveaux crédits, je cite : « destinés à des opérations de démembrement du droit de propriété sans passer par un CLT ».

Est-ce à dire, Monsieur le Ministre, et c'est une question importante, que vous abandonnez définitivement pour cette législature la piste des CLT, après avoir vidé les crédits, vous optez pour d'autres dispositifs ? C'est une question évidemment fondamentale pour laquelle nous souhaiterions avoir une réponse.

Qu'entendez-vous par nouvelle opération de démembrement du droit de propriété ? Allez-vous déposer un décret ou une initiative réglementaire devant notre Parlement pour le matérialiser ? Y aura-t-il des appels à projets ? Bref, sous quelle forme allez-vous

lancer ces opérations de démembrement du droit de propriété ? Dans quel délai et surtout avec quel budget ?

Je serais ravi de vous entendre.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, je vous confirme que le Gouvernement n'a pas l'intention d'abandonner les *community land trusts*, même s'il faut constater que ces derniers sont très loin d'avoir eu le succès escompté, comme vous l'avez exprimé jusqu'à présent.

Au regard des enseignements que la Société wallonne du Logement a pu tirer, des 15 opérations reprises dans le programme d'ancrage 2014-2016 de création de logements acquisitifs de type *community land trusts*. Ce dispositif peut rester une piste intéressante, parce qu'elle est appropriée dans des zones à forte pression foncière. Il conviendra donc de stimuler les volontés locales là où le concept trouvera un contexte favorable.

De plus, vu le contexte économique actuel difficile, lié notamment à l'augmentation des taux des crédits hypothécaires, je pense que ce type d'opération trouvera davantage d'écho auprès de nos concitoyens cherchant à accéder à la propriété.

Par ailleurs, pour assurer la réussite des *community land trusts*, il est nécessaire que ce *process* porte sur un nombre conséquent de logements, le sous-dimensionnement de certaines opérations pouvant compromettre l'économie du projet et son équilibre technico-financier au vu des surcoûts qu'il engendre, notamment au niveau administratif.

Toutefois, il faut prendre conscience de la complexité du montage d'une opération de <community land trusts>, et se rendre à l'évidence que, si toutes les conditions socioéconomiques, juridiques et politiques ne sont pas réunies, cette formule perd de son efficacité et le projet pourrait en fin de compte être voué à l'échec.

Le projet PRW visant l'acquisition, l'équipement et l'urbanisation de terrain que je mettrai en œuvre tout prochainement créera les conditions pour que des opérations de ce type puissent voir le jour.

À ce stade, il est prématuré d'annoncer de nouveaux dispositifs législatifs et budgétaires. Il s'agit plutôt d'analyser les différentes possibilités qui existent en Belgique ou dans les pays voisins en matière d'accession à la propriété et de les porter à la connaissance des opérateurs publics.

L'objectif est de les aider à élaborer les solutions les plus adaptées au contexte et aux situations locales spécifiques, que ce soit, à titre d'exemple, via un

programme d'actionnariat partagé destiné à des publics cibles spécifiques ou une formule de location-vente avec notamment l'aide de la Société wallonne du crédit social.

**M. le Président.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Vous m'en voyez perplexe. Celles et ceux qui ont écouté le ministre – j'en étais avec grande attention – sont devant une feuille quasiment blanche. Qu'est-ce que le ministre nous a rappelé ? Il a parlé d'une opération de 2014 très limitée, reconnaissons-le, et qui n'a manifestement pas connu une réédition des opérations ni avant ni pendant le « règne » du ministre.

Deuxièmement, il dit que l'idée n'est pas abandonnée, mais il n'indique pas le budget qui y est réservé, les opérateurs qui seront choisis, se contentant d'évoquer les zones à forte pression foncière. Elles sont nombreuses.

Troisièmement, quand je lis la presse et vos déclarations, vous annoncez d'autres opérations de démembrement de droit de propriété. Je n'en entends qu'une seule qui est la location-vente. Ce n'est pas totalement un démembrement du droit de la propriété. On diffère le droit de la propriété. Vous ne m'en voudrez pas, entre juristes, de bien se comprendre.

Pour le reste, vous dites que vous allez analyser les autres formules dans les pays voisins et que vous en ferez la meilleure importation. Tout cela justifie une fiche projet dans le plan de redressement avec des montants budgétaires. Lorsque l'on ouvre le capot de ce nouveau véhicule qui devrait satisfaire le plus grand nombre, à part la carrosserie, il n'y a pas de moteur.

J'en suis marri. J'espérais avoir davantage d'indications par rapport à une ligne budgétaire majeure en matière de logements en lien avec le Plan de redressement wallon. Cette ligne est aussi nébuleuse que les évolutions chiffrées du Plan de redressement wallon qui ne cesse d'évoluer d'un jour à l'autre et qui nous réserve de bonnes et surtout de mauvaises surprises.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES MARCHÉS PUBLICS POUR LA  
RÉNOVATION DES LOGEMENTS PUBLICS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les marchés publics pour la rénovation des logements publics ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies (PTB).** – Monsieur le Ministre, une société de logement de service public nous fait savoir que les marchés publics pour la rénovation de logements publics si importante ne rencontrent que peu de succès. Certaines demandes ne trouvent aucune offre, tandis que d'autres trouvent une offre unique, avec un prix 20 % supérieur à l'estimation faite pour les travaux.

Une demande sans offre ou une demande avec une seule offre, ce sont des situations problématiques, d'une part pour la mise en œuvre de la rénovation des logements publics, et d'autre part pour l'équilibre même des budgets des SLSP, et je pense que l'on sera tous d'accord là-dessus.

Monsieur le Ministre, j'aurais voulu savoir si vous étiez au courant de cette situation. Comment est-ce possible qu'il en soit ainsi ? Pourquoi les moyens pour la rénovation des logements des SLSP ne sont-ils pas revus à la hausse ?

J'avais aussi une question subsidiaire, et ce n'était pas prévu dans ma question au départ, donc je ne vous en voudrai pas si vous n'y apportez pas de réponse. Que se passe-t-il si un entrepreneur général fait faillite pendant l'exécution des travaux de rénovation ? La SLSP va-t-elle payer deux fois – une fois de l'argent perdu pour la faillite, et une fois de plus pour le nouvel entrepreneur ? Si vous aviez une réponse, ce serait magnifique.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour vos différentes questions. Je rebondis d'abord sur votre dernière question, qui est un cas juridique qui se pose dans tout chantier, comme celui du Plan de rénovation. Ce que vous avez, en tant qu'autorité publique, la plus mauvaise surprise que vous pouvez connaître, c'est que l'un de vos chantiers connaisse un prestataire en faillite. Vous êtes soumis à négociation avec le curateur, un repreneur et faire en sorte de sortir par le haut de ce type de difficulté. Malheureusement, le Plan de rénovation n'échappe pas à des sociétés qui auraient remporté un marché et qui pourraient, pour une raison ou une autre, tomber en faillite. Cela ne changera pas des difficultés que l'on connaît. Habituellement, il y a des mécanismes juridiques. Je ne sais pas aller plus loin dans la réplique, espérons, plutôt que cela n'arrive pas trop souvent, mais il n'est pas exclu que dans un marché de 1,2 milliard d'euros, il y ait l'un ou l'autre chantier qui soit plus compliqué.

Je vous rappelle que le Plan de rénovation fait l'objet d'un monitoring trimestriel par un comité de coordination technique chargé entre autres d'élaborer un rapport bilantaire annuel au Gouvernement. Celui-ci est donc parfaitement conscient des difficultés que rencontrent les SLSP dans la situation actuelle, y

compris des freins qui existent pour la mise en œuvre du Plan de rénovation.

Ces derniers sont liés principalement à la hausse des prix de la construction et des énergies fossiles ainsi qu'à la pénurie de main-d'œuvre. La stabilisation de cette situation est incertaine, car elle dépend de nombreux facteurs dont la crise ukrainienne et l'évolution des prix de production de l'énergie.

De ce fait, le secteur observe un faible taux de participation aux marchés mis en concurrence. Les entreprises doivent composer avec le cours instable des prix des matériaux tout en devant s'engager sur le plus ou moins long terme lorsqu'elles soumissionnent. En conséquence, soit les entreprises prennent des marges de sécurité importantes, ce qui accentue la hausse des prix, soit elles renoncent tout simplement à participer aux marchés du fait des contraintes en matière de validité des offres et de révision des marchés. À cela s'ajoutent des difficultés de recrutement de personnel technique et une saturation de la disponibilité des entreprises, des auteurs de projet et des auditeurs.

Personne n'avait imaginé la crise socioéconomique que l'on connaît, la hausse des coûts des prix des matériaux, mais nous avons toujours la volonté politique ferme de faire en sorte que ce Plan de rénovation extrêmement ambitieux — à hauteur de 1,2 million d'euros — puisse aboutir, mais malheureusement, dans tous les chantiers, on constate un certain nombre de difficultés. Mon cabinet et moi-même, la SWL, sommes à dispositions des différentes SLSP pour essayer d'être en soutien lorsqu'il y aura ci et là une difficulté.

Afin de faire face à cette situation, le Gouvernement wallon a approuvé en date du 19 juillet dernier une série d'adaptations des objectifs initiaux du programme de rénovation. Celles-ci visent spécifiquement :

- à limiter la charge financière supportée par les SLSP face à la hausse des prix ;
- à permettre aux SLSP de recruter du personnel technique subventionné ;
- à allonger le délai de mise en œuvre du plan pour permettre de mieux étaler dans le temps les dossiers mis en concurrence et ainsi augmenter le taux de participation des entreprises ;
- à maintenir les objectifs énergétiques du plan de rénovation eu égard aux engagements environnementaux du Gouvernement et à la hausse des prix de l'énergie.

Les SLSP ont été informées de l'ensemble des adaptations en août 2022 de sorte qu'elles ont pu s'atteler rapidement au remaniement de leur plan.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses, et aussi pour celle à la question subsidiaire.

Je trouve quand même que cette situation pose question. Vous parlez des moyens mis dans la rénovation et d'ailleurs, M. Devin a rappelé à chacune de mes questions que vous avez mis 1,2 milliard dans la rénovation, un montant important. C'est sur que si aucun entrepreneur ne répond au marché public, j'ai envie de dire « à quoi bon ? ». C'est un problème. Cela risque fortement de ralentir cet objectif de rénovation des logements publics. J'entends vos explications sur les causes de cette situation et j'invite quand même à considérer la situation de manière globale. Probablement qu'au niveau du Gouvernement, il y a des choses à faire, à mettre en place pour le secteur de la construction. Ce n'est pas de votre ressort directement, mais les conséquences sont présentes. J'ai juste un dernier mot sur les faillites pendant l'exécution des travaux. Les quatre faillites d'entrepreneurs sont plus fréquentes aujourd'hui notamment avec l'explosion des prix des matériaux. C'est pour cela que je vous posais la question.

**INTERPELLATION DE M. ANTOINE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT  
WALLON FACE AUX ERREMENTS DE  
BATOPIN »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'ACCESSIBILITÉ DES DISTRIBUTEURS  
AUTOMATIQUES »**

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE  
BILLETS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Antoine, sur « la réaction du Gouvernement wallon face aux errements de BATOPIN » ;
- M. Dispa, sur « l'accessibilité des distributeurs automatiques » ;
- M. Hazée, sur « les distributeurs automatiques de billets ».

Mme Galant, MM. Lomba et Beugnies se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, nous le savons que de nombreux aromates – et nous l'avons répété à différentes reprises dans cette

commission – ne cessent de diminuer. Le projet Batopin mis en place par quatre grandes banques avec l'accord du Gouvernement fédéral n'arrange rien puisque l'on envisage de remplacer – pour faire bref – 5000 automates par un peu près 2000 distributeurs neutres installés sur 650 à 750 sites, appelés « des points cash ».

Évidemment, le monde rural – et nous l'avons exprimé à différentes reprises – se sent concerné avec la crainte fondée d'une désertification de ce service apprécié par un grand nombre de nos concitoyens et singulièrement par nos aînés en leur évitant de devoir parcourir des dizaines de kilomètres pour accéder à un distributeur, là où parfois, les transports en commun sont plus rares à certains moments.

Aujourd'hui, le territoire urbain est aussi visé. C'est pour cela que je voulais m'inscrire dans le sillage de Benoit Dispa avec l'exemple de la Commune de Rixensart. La Commune est un territoire urbain puisqu'il comporte un peu près 23 000 habitants avec le siège de grandes entreprises qui augmentent encore le nombre de personnes qui sont présentes sur la commune avec une densité - tenez-vous bien - de 1250 habitants au kilomètre carré. C'est donc une des communes les plus densément peuplées de la Wallonie. Jusqu'à présent, la commune de Rixensart sur son centre comptait 7 appareils qui étaient mis à la disposition avec un certain succès par 3 banques : Belfius, BNP Paribas Fortis et ING. il y a un lien avec l'attractivité commerciale du centre de Rixensart puisqu'aujourd'hui, 80 commerçants y sont présents : boulanger, boucher, électricien et qu'il n'y a pas une seule cellule commerciale vide. Nous ne pouvons pas dire que c'est un centre qui commercialement est abandonné. Que du contraire. Malgré cela, le projet est passé de 7 automates à 0.

Vous comprendrez - et si vous la connaissez ou rencontrez- à raison de la Bourgmestre de Rixensart qui ne l'entend pas de cette oreille. Elle nous demande à tous de nous mobiliser pour dénoncer cette situation qui est aussi injustifiée qu'injustifiable.

Mieux que cela, sur les quelque 23 000 habitants, d'ores et déjà une signature locale de plus de 2000 signatures a été recensée – probablement nous viendra-t-elle un jour en Commission –, cela représente plus de 10 %. C'est dire le désarroi, la colère, le mécontentement d'une commune qui n'avait rien demandé et qui présentait une attractivité commerciale, de quoi largement justifier la présence d'automates.

Vous nous aviez annoncé, Monsieur le Ministre, votre bonne volonté. Celle d'aller frapper à la porte du CODECO, avec beaucoup de politesse – on ne va pas renverser la table – et le Gouvernement vous avait répondu tout aussi poliment, mais avec quelques distances : « nous verrons bien à la fin de l'année, en

termes d'évaluation, ce que nous pourrions constater en termes d'accès ».

Ensuite est venue l'annonce, certes intéressante, d'une équipe de l'IWEPS, dont je viens d'apprendre qu'elle sera présentée au courant du mois de novembre. Il y aura beaucoup de choses à dire, parce qu'il est clair qu'aujourd'hui nous avons une très grande disparité spatiale des localisations des distributeurs de billets en Wallonie et que l'approche théorique à vol d'oiseau présente un écart trop important à l'approche, par rapport à la voie viaire qui, me semble-t-il, est quand même encore celle utilisée par nos concitoyens en la matière.

Cette étude qui va nous être présentée – j'imagine que vous l'avez déjà –, l'avez-vous transmise, Monsieur le Ministre, à votre collègue fédéral de l'Économie, votre prédécesseur ? Je crois qu'il devrait y être sensible. Quelle suite politique allez-vous donner à cette étude ? Nous allons la découvrir avec intérêt, mais si elle nous donne des armes, encore faut-il que nous les utilisions. Le soldat Collignon va-t-il monter au front ? C'est ça, la question. Ou bien allons-nous trouver moult raisons pour ne pas encore aller chatouiller un moment venu qui le serait mal à l'égard du Fédéral ? Ce qui aurait pour conséquence d'enterrer cette question dans un groupe de travail qui finira par se réunir un jour, sans jamais émettre de solution.

Il y a là aujourd'hui une véritable préoccupation. Je ne voulais pas évoquer la question de manière théorique. J'ai voulu prendre une communauté urbaine qui a toutes les raisons de justifier la présence d'automates, avec un support populaire incontestable, avec un soutien du Collège communal et même de son conseil communal au sens large.

Monsieur le Ministre, quand le soldat Collignon va-t-il tirer, sur quelle cible et avec quels effets ? Je vous remercie.

**M. le Président.** – Je rappelle – je suppose que vous le savez – que l'étude en question a été envoyée à tous les parlementaires et sera débattue ici lors de la Commission du 22 novembre.

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, nous fêtons un anniversaire, puisque c'est il y a un an, presque jour pour jour, que le Parlement wallon a adopté une résolution sur l'accessibilité aux distributeurs bancaires. Depuis lors, les autorités publiques peinent à trouver la parade et même simplement à mettre en œuvre le contenu de cette résolution tandis que, de leur côté, les institutions bancaires mettent en œuvre le plan de réduction des services que nous redoutions et qui se vérifie chaque jour un peu plus sur le terrain. Nous assistons, en effet, depuis quelques semaines voire quelques mois, à une accélération de la mise en œuvre

du réseau BATOPIN et de la fermeture de nombreux points de distributeurs automatiques de billets.

La situation est d'autant plus problématique pour les citoyens que les banques ferment les distributeurs de billets, sans tenir compte du déploiement du réseau de nouveaux lieux accueillant des distributeurs de billets. Il en résulte que certaines communes se retrouvent sans aucun distributeur sur leur territoire.

Notre collègue, M. Antoine, vient d'évoquer à juste titre la situation de Rixensart, où la commune se retrouve privée de l'ensemble des points de retrait, sans aucune consultation. C'est une situation qui a déjà été connue par d'autres communes. Je pense notamment à la commune de la Bruyère, commune namuroise toute proche, également dépourvue de tout distributeur de billets et qui s'impatiente devant l'impossibilité de nouer un dialogue réel avec les agences bancaires.

Dans le cadre de la résolution que nous avons adoptée en novembre dernier, il était convenu de confier à l'IWEPS une étude qui avait été communiquée à M. le Ministre à la fin du mois de juin et qui a donné lieu à quelques compléments d'investigation ; cette étude nous a été finalement transmise. Elle sera présente dans 15 jours. C'est une étude dont j'ai pris connaissance et que je trouve très intéressante. Elle est faite de manière scientifique, rigoureuse et elle nous permet d'ores et déjà de tirer des enseignements qui viennent confirmer les constats alarmistes que nous avons pu poser. Ainsi, je retiens quelques éléments parmi d'autres.

En 2021, environ un quart de la population wallonne habitait à plus de trois kilomètres d'un distributeur de billets. Cela fait quasiment plus d'un million d'habitants ; environ 320 000 habitants, soit 8,8 % de la population, habitaient à plus de cinq kilomètres par route d'un distributeur de billets. Nous avons au total un taux de 91,2 % des habitants qui sont à moins de cinq kilomètres. En 2011, on est donc dans une situation qui est très problématique, notamment pour les personnes âgées pour lesquelles le déplacement est évidemment plus difficile. Nous savons qu'il y a des personnes qui peuvent se déplacer sur le territoire et aller éventuellement à un distributeur de billets qui n'est pas nécessairement près de leur domicile, mais sur le trajet du travail, par exemple. C'est beaucoup plus difficile pour les personnes âgées.

En 2011, la situation était donc insatisfaisante et l'étude de l'IWEPS montre que cette situation va se dégrader. Cela peut être déjà constaté sur le terrain à Rixensart, à La Bruyère ou dans d'autres communes. À l'échéance 2025, les projections établies par l'IWEPS sont tout à fait inquiétantes : on nous annonce d'ici 2025 une réduction de 30 % du nombre de distributeurs de billets qui passerait de 1720, en Wallonie, à 1203. Au passage, je note que ce sont les provinces du Brabant wallon et de Namur qui vont être proportionnellement les plus touchées par ces détériorations qui vont affecter

à la fois l'offre par habitant – qui va se dégrader – et en même temps qui va affecter la couverture territoriale. Cette dernière va également se dégrader. Nous avons donc une situation de départ qui est déjà insatisfaisante et nous avons maintenant la confirmation que la mise en œuvre du projet BATOPIN va faire empirer la situation, d'où la nécessité de réagir rapidement.

Je ne peux que regretter, comme l'a dit M. Antoine, la lenteur avec laquelle nous nous mettons en mouvement. Nous avons voté cette résolution il y a un an. Vous avez saisi le Comité de concertation au mois d'avril, alors que le Parlement demandait qu'il soit saisi sans délai. Cette saisine du Comité de concertation n'a pas donné grand-chose. Vous avez expliqué que le ministre Dermagne, votre prédécesseur, privilégiait la voie de la négociation avec le secteur bancaire avant d'opter pour une voie législative plus contraignante. Qu'en est-il à ce jour ? On nous annonce une évaluation pour la fin de l'année. Finalement, cette étude de l'IWEPS nous parvient au mois de novembre alors qu'elle vous avait été communiquée au mois de juin. Il y a donc une certaine procrastination qui est d'autant plus regrettable que, face à cela, le secteur bancaire est en train de mettre en œuvre son plan de restriction.

Sur base des conclusions de cette étude reçue cet été dont je viens de pointer quelques enseignements parmi beaucoup d'autres, avez-vous déjà entrepris des actions concrètes ? Avez-vous communiqué directement cette étude aux deux consortiums afin de voir quelles peuvent être leurs réactions ? Quelles réponses apportent-ils aux constats posés ? Avez-vous communiqué – M. Antoine a posé la question – cette étude à votre collègue, M. Dermagne, au niveau fédéral ? Pourrait-elle être intégrée dans l'évaluation qui en cours au niveau du Fédéral en concertation avec la Banque nationale ? Serez-vous associé à cette évaluation ? Avez-vous pris des initiatives afin de veiller à ce que les communes soient mieux informées et davantage associées au processus actuel de fermeture d'agences afin que nous puissions faire correspondre autant que possible le processus de fermeture avec au moins l'ouverture de nouveaux distributeurs, même si cette ouverture est elle-même génératrice d'effets pervers ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques questions que je voulais vous poser sans attendre la présentation de l'étude de l'IWEPS, qui sera à notre ordre du jour dans 15 jours.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est effectivement un enjeu important, un enjeu qui touche beaucoup de monde dans sa vie quotidienne : l'accès au cash, l'accès aux distributeurs de billets. On y travaille ici depuis longtemps. Ce projet BATOPIN est un projet de régression. C'est un projet qui diminue le service à la population sous couvert de présentations éthérées. In

fine, les travaux que nous allons mener dans cette commission des travaux qui sont aussi menés au niveau fédéral ont bien montré l'impact. L'impact ne concernait pas seulement les communes rurales, il concerne aussi des communes et des quartiers urbains. C'est un élément sur lequel nous avons insisté depuis le départ.

Notre Parlement a des compétences nulles dans ce dossier, mais il s'est saisi de l'enjeu compte tenu de l'impact pour notre territoire et compte tenu de l'impact différencié de ce mouvement BATOPIN en Wallonie par rapport à ce qu'il peut se passer dans d'autres régions. On a rappelé les auditions et la résolution.

Le problème s'accroît avec la poursuite du projet BATOPIN et, en même temps, la société nous rappelle toute l'importance de cette accessibilité. C'était encore Alteo ce week-end qui était sur le marché de Namur avec une action de sensibilisation du public sur l'enjeu plus large de la vulnérabilité numérique et la nécessité d'accompagner le public, d'offrir des alternatives, de pouvoir travailler également sur des adaptations.

Suite à la saisine du Comité de concertation, le Gouvernement fédéral vous a indiqué qu'une négociation était entreprise en vue d'établir un protocole avec le secteur bancaire pour que ce dernier puisse remplir sa responsabilité sociale. Le pouvoir fédéral avait aussi laissé la porte ouverte à une éventuelle action législative si cette négociation n'aboutissait pas. Pour notre part, nous pensons que cette action législative est tout à fait nécessaire.

Ils s'étaient aussi engagés plus tard, pour la fin 2022, à une évaluation visant à améliorer l'accès des citoyens aux services financiers et à informer le comité de concertation de ses conclusions et d'éventuelles actions.

Dès lors, Monsieur le Ministre, ma première question portera finalement sur ce suivi à l'égard des autorités compétentes au niveau fédérales. Vous ont-elles informé des suites des actions entreprises sur le plan de la négociation, de la préparation d'un cadre législatif ?

Des contacts récents ont-ils eu lieu à ce sujet avec le Gouvernement fédéral et avec le ministre de l'Économie en particulier ? Qu'en est-il d'un projet de loi en cette matière ?

À côté de cela, comme les intervenants précédents l'ont dit, l'étude demandée à l'IWEPS par la résolution adoptée par notre Parlement nous a été communiquée. Comme M. Dispa, j'ai eu l'occasion de la parcourir et je la trouve très intéressante. Elle demande un peu de temps pour pouvoir en appréhender toute la profondeur, mais j'y vois un élément qui nous permet de challenger BATOPIN ou qui permet aux autorités publiques de le faire puisque nous ne sommes pas en première ligne en la matière. Il y a des éléments de méthodologie. J'en retiens en particulier la nécessité d'opter pour une approche par la voie publique et non par vol d'oiseau.

Personne ne se déplace par vol d'oiseau quand il va au distributeur automatique de billets. C'est un critère aberrant qui a un impacte fort sur l'accessibilité.

Si je prends les chiffres de cette étude que nous aurons l'occasion de découvrir plus amplement dans 15 jours, on est sur la distance de 0 à 3 kilomètres. On passe de 82,7 % à 74,5 % en accessibilité entre l'approche dite euclidienne – c'est un mot que j'ai appris – et l'approche viaire, par la voie publique. On est avec une dégradation également sur l'approche 0,5 kilomètre. Elle est logiquement plus faible. On passe de 95,8 à 91,2 %. C'est un élément à retenir.

Complémentaire, l'IWEPS amène aussi une réflexion quant à la desserte par nombre d'habitants. C'est un élément intéressant, même s'il est à mon sens complémentaire. Ne prendre comme critère que celui-là préjudicierait les zones rurales. À partir de là, Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de cette étude ? Nous aurons l'occasion d'y revenir dans 15 Jours et d'aller plus loin avec ses auteurs, mais pouvez-vous déjà en tirer des enseignements ? Surtout, quelle suite politique entendez-vous ou avez-vous déjà prévu d'y donner ? En particulier, avez-vous déjà transmis cette étude à votre homologue fédéral puisqu'elle constitue, à mon sens, une documentation riche pour pouvoir établir ce que l'autorité publique doit pouvoir concevoir comme service à la population, le cas échéant par la négociation, le cas échéant plutôt à travers un cadre législatif.

Enfin, cette étude montre aussi complémentaiement le rôle important de Bpost par rapport aux communes qui n'ont plus de distributeur, puisqu'elle établit que 64 communes aujourd'hui ne sont desservies que grâce à la présence d'un distributeur de Bpost – c'est important, c'est un chiffre qui m'a étonné – et sept aujourd'hui n'en disposent plus, puisque, chaque fois que l'on ferme le dernier, il y a une période de latence avant que Bpost puisse intervenir avec cette logique subsidiaire d'une garantie de service public. Là aussi, un travail est-il mené dans le dialogue avec l'État fédéral pour réduire les délais, imposer des préavis aux agences bancaires lorsqu'elles ferment le dernier distributeur sur le territoire ?

Je mesure les limites de notre action, mais je pense important que nous poursuivions le travail en support, en appui, en plaidoyer à l'égard de l'État fédéral.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Galant (MR).** – Monsieur le Ministre, c'est vrai que c'est une compétence fédérale, mais, la majorité des collègues l'ont déjà dit également, c'est une préoccupation pour l'ensemble des communes wallonnes et pour l'ensemble des citoyens. C'est un service au quotidien dont ils ont besoin. C'est normal que le Gouvernement wallon et le Parlement wallon

s'en saisissent. Il faut continuer à mettre la pression sur le Fédéral et sur ce dossier.

C'est vrai que l'on assiste de plus en plus à la fermeture de guichets automatiques et, comme l'a dit M. Hazée, pas seulement dans les zones rurales, mais aussi dans les villes. Dans les petits villages autour de Mons, par exemple, il n'y a plus aucun distributeur de billets, il n'y a plus que les distributeurs en centre-ville. Pour les gens qui habitent autour de Mons, ce n'est pas évident pour eux. À Jurbise, aujourd'hui, nous sommes face à des errements de BATOPIN. Je vous donne un exemple très concret : nous sommes aujourd'hui à plus ou moins 10 distributeurs et trois « dépose cash ». Avec BATOPIN, on n'a toujours pas de solution. On va essayer de trouver un local et l'on ne trouve pas. On se demande si l'on aura encore des distributeurs sur la commune, alors qu'aujourd'hui on est très bien desservi.

Je trouve que BATOPIN n'est pas très proactif par rapport à la recherche de bâtiments pour y installer des distributeurs.

Certains l'ont dit également, le Parlement a adopté sa résolution il y a un an et, depuis, le Gouvernement a saisi le Comité de concertation. L'étude de l'IWEPS, qui est très intéressante, a été réalisée. Comme on l'a dit, cette étude doit être transmise au Fédéral.

Il serait également intéressant, Monsieur le Ministre, que l'on ait un premier rapport sur les résultats de cette saisine du Comité de concertation et continuer cette pression pour montrer tout l'intérêt de la Wallonie sur ce dossier. Il en va d'un objectif commun de défendre toutes les zones et ne pas se limiter qu'aux zones rurales, parce que toutes les communes wallonnes sont concernées.

Pour revenir sur le cas concret de ma commune, je peux vous dire qu'ils ne sont pas réactifs, proactifs, et cela fait peur, parce que l'on ne sait pas très bien vers où l'on va et les banques ne savent pas actuellement quelles démarches elles doivent faire. Doivent-elles déjà supprimer ? Peuvent-elles continuer ? Les informations ne sont pas non plus très pertinentes entre les différents acteurs concernés.

Je compte sur vous pour que la pression continue sur ce dossier.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Lomba (PS).** – Monsieur le Ministre, je ne serai pas très long, parce que tout a déjà été dit. Depuis un an, on reedit finalement un certain nombre de choses qui ont déjà été répétées et ressassées. Je ne vais pas répéter ce que j'ai moi-même dit antérieurement dans la commission sur les difficultés que l'on peut rencontrer, notamment en zone rurale. Si l'on parle de Rixensart, de Mons ou de Jurbise aujourd'hui, on peut effectivement

aussi s'attarder sur le monde rural qui en souffrira plus encore que les zones urbaines.

Il faut cependant savoir que nous aurons un débat ici dans 15 jours avec le rapport de l'IWEPS, qui nous permettra de reprendre le débat de manière circonstanciée et de refaire le tour de la question, d'approfondir celle-ci et de voir ce qui a été fait et ce qu'il faudrait peut-être mettre en œuvre demain.

Je pense que le débat aura lieu dans 15 jours, mais il se pose déjà effectivement à l'aune de l'interpellation et des interventions des uns et des autres aujourd'hui.

Par rapport à Rixensart, je m'étonne de sept distributeurs A0. M. Hazée l'a rappelé, Bpost, entreprise publique, qui peut effectivement être sollicitée et qui a l'obligation dans son contrat d'installer un distributeur dans les communes où il n'y en a pas de distributeur. Il y a effectivement le problème du contretemps. J'engage les communes — on l'a fait dans ma commune — à prendre contact préalablement et avant que cela n'arrive avec Bpost. Je ne sais pas ce qu'il en est de Rixensart. Je suppose que la Commune de Rixensart a, depuis, entrepris des contacts avec Bpost, puisqu'il y a cette obligation.

Par rapport à BATOPIN d'intervenir sur le terrain, on se pose aussi des questions. Dans ma commune, on avait un peu le pressentiment que BATOPIN nous disait : « On veut être là. C'est à prendre ou à laisser. » Or, le lieu qui est proposé n'est pas nécessairement le plus adéquat en termes d'accessibilité, mais aussi même ne fût-ce qu'en termes d'aménagement du territoire et d'urbanisme. C'est une catastrophe. On sent qu'il n'y a pas vraiment de dialogue. Cela, peut-être qu'on peut interpellier le Gouvernement, le ministre, BATOPIN, pour que l'on améliore le dialogue avec les communes.

Une dernière chose, il y a un gros problème, on s'en doute, de compétences. La Région wallonne a des difficultés d'imposer quoi que ce soit au secteur bancaire par rapport à ce schéma. On sent que c'est le Fédéral qui a quand même fort la main dans cette compétence. Je rappelle que l'on est dans un pays où l'on a des contraintes abominables sur l'installation de distributeurs de billets de banque. Ce n'est pas le cas dans tous les pays du monde. C'est une histoire sur notre territoire. Je pense qu'une des clés est vraiment l'allègement des contraintes. Récemment, sur la Ville de Huy, un opérateur bancaire a installé un distributeur. Cela lui en a coûté 30 000 euros d'aménagement de sécurité. C'est énorme. Là, je pense que l'on est peut-être excessif au niveau du Fédéral par rapport aux contraintes imposées au niveau des distributeurs.

Je rappelle une dernière chose, on parle ici systématiquement de distribuer des billets de banque. C'est un problème, mais je rappelle que le problème est plus vaste que cela, puisqu'il est aussi celui de l'accessibilité au service bancaire et qu'il faut

absolument réfléchir. Je sais que l'Union des villes est réticente et un certain nombre d'entre nous ici aussi à ce que les communes puissent monter en puissance pour rendre des services, peut-être à l'instar de l'écrivain public, l'informaticien public. Peut-être y a-t-il une solution à trouver avec le niveau fédéral pour que les banques puissent nous aider et nous financer des services qui pourraient être pris en charge par les collectivités locales.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Beugnies (PTB).** – Monsieur le Ministre, il y a de moins en moins de cash, de moins en moins d'agences bancaires, cela a été dit, et de distributeurs. C'est une réalité qui devient un véritable problème, que ce soit dans les villes, comme dans certaines zones plus rurales.

Cela fait des mois que l'on souligne ce problème. Chaque mois, on constate que des communes voient le quart et la moitié, voire la totalité de leurs distributeurs disparaître. Le remplacement de 5 000 automates par 2 000 à 2 400 distributeurs neutres pose un réel problème pour un bon nombre de citoyens, mais aussi de commerçants. Toutes celles et tous ceux qui dépendent des trans ports en commun dans des villages mal connectés, mal desservis, vont en payer le prix. Je pense à toutes les personnes à mobilité réduite, mais aussi à nos aînés qui sont déjà mis en difficulté par la fracture numérique, mais qui vont aussi en payer le prix.

Rappelons quand même que le projet BATOPIN regroupe quatre banques et que celles-ci réalisent des bénéfices conséquents. Par exemple, en 2022, BNP Paribas Fortis réalise, à elle seule, plus de 8 milliards d'euros de bénéfices entre janvier et septembre. Ce n'est pas comme si c'étaient des banques au bord de la faillite et qui devaient fermer, pour faire des économies, des distributeurs de billets, la mort dans l'âme. Ce sont des banques qui font d'énormes et des plantureux bénéfices. Concrètement, ce sont plus de 12 % pour BNP Paribas, par exemple, par rapport à 2021, en plus. Ces bénéfices sont en sérieux décalage justement avec le recul des services qu'offrent ces banques.

On sait que cette matière est principalement de compétence fédérale. C'est pourquoi, au niveau fédéral, nous avons, avec notre groupe, déposé un texte de loi mercredi passé visant à garantir un meilleur accès à des distributeurs de billets. Ce texte sera soumis au vote demain. On espère que les partis qui se disent préoccupés du sujet vont soutenir cette proposition de loi.

On sait que, à ce niveau de pouvoir, une résolution a été votée et malheureusement celle-ci montre bien ses limites, puisque depuis son approbation des dizaines de distributeurs ont été fermés.



Au lieu de faire des études, nous voulons une action complète pour mettre fin aux fermetures. C'est pourquoi il faut mettre en place un moratoire sur le projet BATOPIN et mettre fin aux fermetures de distributeurs immédiatement. C'est le sens de ma question : allez-vous pousser pour un moratoire sur la suppression des distributeurs au niveau fédéral et sur la mise en place de critères de répartition des distributeurs permettant un meilleur accès à ceux-ci par la population, comme ceux proposés par Financité ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs et Madame les Députés, notre commission a fait un travail de qualité relativement à cette problématique. Chacun le regrette, mais force est de constater que la désertification bancaire, parfois dans les villes et souvent dans nos campagnes, est une réalité.

Je vais commencer par répondre à M. Beugnies. Ce n'est pas dans la bonne assemblée que l'on peut obtenir un moratoire. On peut tous le regretter et l'on a tous des représentants au niveau du Fédéral, le redire dans toutes les langues aux uns et aux autres, la matière est avant tout fédérale. C'est une réalité.

Le deuxième constat que je pose concerne ce qui est de ma responsabilité. Ma responsabilité est aussi d'aider les villes et les communes. Nous avons réalisé un travail de qualité. Notre Parlement s'est saisi de la matière et a réalisé une résolution qui était de qualité. Je pense avoir exécuté l'ensemble des points de la résolution.

M. Hazée a attiré notre attention sur le fait que Bpost avait rempli les trous à hauteur de 64 communes. C'était l'objet du complément de ma demande. Lorsque j'ai vu l'étude, j'ai dit qu'il serait intéressant de savoir les endroits où le public a pris le relais. Cette donnée m'apparaissait importante. Vous me confortez dans mon analyse.

Pour ceux qui n'étaient pas présents à l'entame de la commission, l'étude a été transmise. Elle fera l'objet d'une analyse le 22 novembre, avec les pouvoirs qui sont les miens à ce stade. Il n'y a pas encore eu de modification de compétences faisant en sorte que la Wallonie soit subitement compétente pour réguler le secteur bancaire. On continuera à essayer de faire en sorte de rendre des services à la collectivité.

À mes yeux, il n'appartenait pas aux collectivités locales de se substituer au maintien de services bancaires et de distributeurs. Les banques ont aussi une responsabilité sociétale. Force est de constater qu'elles ont du mal à l'exécuter.

Pour le dernier exemple en date, je vais citer le président qui est assis à côté de moi. Lorsqu'il était ministre, M. Courard a donné des moyens aux

communes pour que l'on ne vide pas les gares. Certains d'entre nous en ont procédé : prendre le relais de responsabilités fédérales. Je vois parfois l'une ou l'autre commune qui le font malgré tout, parce que nécessité fait loi.

Pour l'exécution de notre résolution, je vous confirme que j'ai interpellé le Comité de concertation, en relayant les difficultés rencontrées sur le territoire wallon. Le Gouvernement fédéral s'est engagé à préparer pour la fin 2022 une évaluation visant à améliorer l'accès des citoyens aux services financiers et informer le Comité de ses conclusions et des éventuelles actions.

Vous me demandez si j'ai transmis l'étude à M. Dermagne, je vous le confirme. Parallèlement, j'ai chargé l'IWEPS d'une étude sur l'accès de la population wallonne aux distributeurs. Elle a fait l'objet du rapport que j'ai transmis au président de la commission et au vice-premier ministre, M. Dermagne.

J'ai demandé que l'étude soit prise en considération dans le cadre des travaux du Fédéral sur la thématique.

L'étude confirme ce que nous pressentions :

- une grande disparité spatiale des localisations de distributeurs de billets en Wallonie ;
- l'approche théorique par vol d'oiseau présente un écart trop important par rapport à l'approche par voie viaire, qui doit être privilégiée selon nous.

Elle propose enfin une approche pour identifier des lieux permettant d'augmenter la couverture actuelle des distributeurs.

Pour les futures étapes, il était utile de demander à l'IWEPS de présenter ses travaux. Cela a été fait.

Concernant l'action du Fédéral, je sais que différentes autorités ont été saisies de la question, comme la BNB et l'Autorité belge de la concurrence afin de recueillir les informations et les avis indispensables à l'action du Fédéral.

Enfin, pour le surplus, je ne peux interférer dans les compétences du Gouvernement fédéral que j'interrogerai néanmoins, dès le début de l'année 2023 sur les suites de ce qui a été acté en termes de discussions au sein du Comité de concertation du 1er juin 2022.

**M. le Président.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur le Président, j'ai rarement vu un dossier qui fait autant consensus.

J'ai écouté tous les groupes, de la majorité comme de l'opposition, peu importe les mots choisis, mais l'indignation est collective et unanime.

La désertification des services bancaires est une évidence pour tout le monde. Pas simplement dans les milieux ruraux, comme on nous l'avait vendu, mais y compris dans les milieux résidentiels ou urbanisés.

La solution via la poste pose problème, en tout cas – pardonnez-moi ce jeu de mots –, elle n'est pas automatique non plus.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, vous avez derrière vous tout un Parlement, une population légitimement indignée. Vous avez fait appel au passé, mais puis-je à mon tour faire appel au passé ? Lorsque j'étais ministre des Finances et du Budget, la Région wallonne a été appelée pour sauver les banques. Nous avons dû essuyer 765 millions d'euros de pertes. Rappelez-vous le holding communal : 157 millions d'euros et 350 millions d'euros chez Dexia. À ce moment-là, nous n'avons pas dit au système bancaire Dexia, devenu Belfius, ou Fortis : « Écoutez, désolés, ce n'est pas de notre compétence, allez voir le Fédéral ».

Nous, nous avons payé, nous avons été solidaires, nous avons mobilisé des moyens et les chiffres que je vous donne de 765 millions d'euros ce sont les pertes de 2008 à 2017.

Il y a, me semble-t-il, une créance légitime dans notre chef à produire. Nous sommes en négociation avec une des banques importantes. Je ne dis pas que nous sommes dans la meilleure des postures pour aborder la situation de la Région wallonne dès lors que les comptes viennent d'être invalidés par la Cour des comptes en 2021. Avouons que cela nous passe quand même dans une situation extrêmement difficile. Mais il n'empêche, avec tous ces éléments, Monsieur le Ministre, et les exemples que l'on vous a donnés, avec l'unanimité de cette commission – mais M. Dispa a bien fait de rappeler que voici plus d'un an le Parlement s'était exprimé –, je vous trouve d'une tiédeur, d'une timidité qui ne vous ressemble pas. Ce n'est pas contre un ministre flamand que vous devez vous élever. C'est contre quelqu'un qui connaît bien le Parlement wallon, qui a occupé votre fonction, qui est un homme que nous apprécions par ailleurs et qui doit être au courant de la situation.

Ce n'est donc pas contre un moulin flamand que nous allons nous ériger, mais contre un ami qui ne veut pas nous entendre.

Monsieur le Ministre, si l'on ne vous ouvre pas la porte, donnez un bon coup de pied dedans pour vous faire entendre. Tout à l'heure, je vous disais : « Mais quand le soldat Collignon va-t-il tirer, jusqu'où allez-vous aller pour supporter cette situation qui nous indignent tous ici ? Tous. »

Franchement, Monsieur le Ministre, si vous haussiez le ton, si vous faisiez entendre et si vous tiriez le premier vous auriez tout le Parlement derrière vous, à bien y réfléchir.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Président.

Je me pose une question. Devons-nous dresser aujourd'hui un constat d'impuissance ?

C'est le sentiment que l'on peut ressentir à l'écoute de votre réponse, Monsieur le Ministre. En 2021, le Parlement, à l'unanimité, vous somme de saisir sans délai le Comité de concertation. Six mois plus tard, vous saisissez le Comité de concertation. Six mois plus tard, nous vous interrogeons sur les suites données à cette saisine et vous nous dites que dans six mois, peut-être, au début de l'année 2023, vous allez interroger le Comité de concertation pour savoir quelles suites auront été données ou pas aux interpellations exprimées.

Le temps passe et le désert avance. Entre-temps, en effet, la désertification se poursuit. C'est vrai à l'échelle locale à tel ou tel endroit, et les cas se multiplient. C'est vrai plus globalement, de manière structurelle puisque l'accès de notre population rurale ou urbaine, et en particulier la population plus âgée, l'accès aux services bancaires, aux distributeurs de billets est en train de se raréfier.

Je suis d'accord avec vous sur un point, Monsieur le Ministre, c'est qu'il n'appartient pas aux autorités locales de se substituer aux défaillances des organismes bancaires. Je préfère votre position à celle de M. Lomba qui laisse entendre que si les banques sont défaillantes, il y a toujours Bpost, et que s'il n'y a plus Bpost, les communes peuvent intervenir. Je pense qu'il faudrait d'abord que les banques commencent par considérer que les autorités locales sont des interlocuteurs crédibles avec lesquels elles peuvent nouer une réflexion à l'échelle locale pour voir quelle est par exemple la meilleure localisation. Et l'on a des exemples multiples qui laissent à penser que le consortium BATOPIN n'est pas dans cette logique de dialogue. Il faudrait au contraire éviter ce scénario catastrophe où finalement la désertification se poursuit et puis en bout de course, les villes et les communes devront tant bien que mal essayer de trouver des solutions de fortune qui n'en seront pas. J'espère qu'il est encore temps d'agir, mais il faut le faire.

Monsieur le Ministre, sans attendre début 2023, il faut nouer un dialogue direct avec le ministre Dermagne qui est sensible à la problématique, qui est compétent au niveau fédéral et ne pas s'abriter derrière des répartitions de compétences que l'on ne peut pas contester, évidemment, mais enfin il y a au moins un pouvoir d'influence du Gouvernement wallon, et je ne peux que regretter les attermoissements auxquels on assiste, qui finalement font le jeu du consortium BATOPIN puisque, dans l'intervalle, ce dispositif de réduction des services est en train de se mettre en place. Nous le dénonçons tous.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée

**M. Hazée** (Ecolo). – Je pense que notre Parlement a un rôle de relais des enjeux du territoire. C'est le sens du travail qu'il a mené lors des auditions, lors de la résolution et lors du suivi parlementaire qui n'a pas manqué de se produire depuis un an.

J'entends une contradiction. D'un côté, personne ne conteste que la compétence soit fédérale, et puis on cherche à dépeindre une Wallonie qui serait insensible ou dans l'expectative. Je pense que le travail qui est mené est nécessaire, mais ne nous trompons pas de cible, le problème c'est BATOPIN qui le pose, et la solution c'est au bout du compte l'État fédéral qui devra la diligenter.

Notre rôle, c'est effectivement de relayer, comme je l'ai dit, de plaider, d'argumenter, en ce sens-là Monsieur le Ministre, j'apprécie que vous ayez déjà transmis l'étude de l'IWEPS, parce qu'effectivement je la considère, même si on l'examinera plus en profondeur, comme un élément de documentation important.

Vous ne m'avez par contre pas répondu, et j'aimerais que vous soyez informés par l'État fédéral de l'état de ces initiatives. Entre la négociation et la législation, il y a là un minimum de dialogue qui doit pouvoir s'établir.

Trois, je vous ai bien entendu aussi sur l'approche par la voie publique. Je pense que c'est vraiment important. Et si l'étude de l'IWEPS permet d'argumenter de façon définitive sur ce point, si ça peut devenir alors un thermomètre de mesure retenu par l'État fédéral, et dès lors, par les consortiums bancaires, comme étant l'étalon de mesure, je pense que nous aurons fait œuvre utile et ce sera d'ailleurs le fruit de la résolution que nous avons adoptée puisque c'est elle qui a proposé que l'IWEPS soit chargée de ce travail. Nous y reviendrons, bien sûr, le 22 novembre.

Enfin, je suis par contre sensible à cette nécessité de considérer les acteurs locaux comme des interlocuteurs. Non pas pour qu'ils payent la note, ça non, mais qu'en tout cas, par rapport notamment aux problèmes que les uns et les autres ont soulevés de la concrétisation de certaines fermetures, il y a là vraiment un minimum de respect qui n'est même pas là. Et ce minimum-là, indépendamment des lois ou que sais-je, il n'est quand même pas très difficile à rencontrer de la part du consortium. Je pense que l'on a là potentiellement une expression qui peut être portée de votre part et de la part du Gouvernement avec le soutien de l'ensemble du Parlement pour amener, appeler, et je pense d'ailleurs à la résolution, à attirer l'attention sur ce point également, appeler à cette concertation de terrain lorsqu'il y a des choix de localisation qui interviennent. Cela permettra alors de mettre aussi de l'huile dans les rouages de la solution subsidiaire, la solution Bpost, elle n'est à aucun moment l'idéal ; l'idéal, c'est la couverture bancaire, mais elle permet de faire le camion-balais lorsque

quelqu'un tombe du train à cause de ce mouvement bancaire très problématique.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant** (MR). – Je pense qu'il y a vraiment une colère qui est partagée par tous, et je pense qu'elle est partagée par vous aussi, Monsieur le Ministre. Je rappelle que vous êtes un municipaliste convaincu.

Comme l'a dit mon collègue Hazée, je pense qu'il y a aussi un minimum de respect par rapport aux acteurs locaux et aux mandataires locaux. Je vais reprendre mon exemple très concret : à part un contact via une réunion en visio, il n'y a pas de retour. Je trouve que c'est un manque de respect par rapport aux mandataires locaux qui sont les meilleurs interlocuteurs avec ce consortium pour leur donner des pistes où ils peuvent s'installer.

Je pense qu'il faut continuer à mettre la pression sur le Fédéral et que ce consortium prenne ses responsabilités sociétales. Je le rappelle : c'est un service indispensable au quotidien de chaque citoyen. Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba** (PS). – Succinctement, ces citoyens sont dans les difficultés des mandataires locaux. Au chaud de l'opposition, je préfère le pragmatisme du ministre. Il y a un problème de compétences. On ne va pas revenir dessus. On sait que ce n'est pas ici que l'on peut résoudre le problème, mais on peut aider à y faire face et, en tout cas, faire monter la pression au maximum, soit par rapport au consortium, soit pour le volet que l'on peut faire au niveau du pouvoir fédéral. Ici, le ministre a fait ce qu'on lui avait demandé. Le CODECO a été saisi. Continuons à faire preuve d'unanimité pour que l'interpellation soit renforcée.

Le rapport de l'IWEPS arrive. On en débattera dans 15 jours. Je pense que notre responsabilité est de continuer le débat et surtout d'avoir de la créativité pour suggérer un certain nombre de solutions qui n'auraient pas été pressenties par d'autres niveaux de pouvoir ou d'autres opérateurs. Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Concernant les compétences, j'ai peut-être l'impression que M. le Ministre ne m'a pas bien écouté. J'ai même dit moi-même, dans mon intervention, que la matière était essentiellement fédérale. Justement, notre groupe parlementaire fédéral soumettait au vote, demain, mercredi, une proposition de loi pour augmenter l'accessibilité des services bancaires aux citoyens. Cette belle unanimité que M. Antoine a bien explicitée aujourd'hui et a mise en avant, j'espère qu'elle sera de mise aussi demain au Fédéral et que tous les partis présents dans cette commission soutiendront cette proposition de loi parce que l'urgence est là.

M. Antoine parle de Rixensart, mais la fermeture des distributeurs de billets se produit un peu partout. Cela a aussi été rappelé par les collègues : à Mons, à Namur, à Liège, mais aussi dans les villages reculés et mal desservis par les transports en commun. Comme je l'ai dit, tout le monde n'a pas la chance d'avoir une voiture à sa disposition. Les conséquences de la digitalisation bancaire sont visibles. Ici, on rajoute de la difficulté à la difficulté.

Je voudrais quand même encore rappeler que les quatre banques du projet BATOPIN font d'énormes bénéfices. Je l'ai dit : BNP Paribas fait 8 milliards d'euros de bénéfices sur les neuf premiers mois. Belfius, ce sont 428,5 millions d'euros de bénéfices, une hausse de 23 % en millions par rapport à 2021. Du côté de ING, c'est 300 millions d'euros de bénéfices sur les six premiers mois. Quant au groupe KBC, ses bénéfices montent jusqu'à 811 millions d'euros au deuxième trimestre de cette année.

Je terminerai par cela, Monsieur le Président. Je veux quand même rappeler que concernant Belfius, on a parlé de Bpost Public, mais Belfius est une banque 100 % publique. Elle est censée remplir une mission de service public. Pourtant, elle agit exactement comme une banque privée malgré ses plantureux bénéfices. L'État pourrait exiger de Belfius, parce qu'elle est publique, qu'elle ne ferme pas ses distributeurs de billets. Rappelez-le bien à vos parlementaires fédéraux. Cela tombe bien parce que ce sont les mêmes partis.

**M. Hazée** (Ecolo). – Monsieur Beugnies, vous savez quand même bien que c'est faux. Il y a sept partis dans le Gouvernement fédéral et trois au niveau wallon. Comment faites-vous les comptes ? Il faut savoir calculer.

**M. Beugnies** (PTB). – J'ai parlé des partis présents en commission, Monsieur Hazée. Si déjà on avait le soutien des partis en commission, cela serait déjà pas mal.

**M. le Président**. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Antoine. La première, motivée, a été déposée par M. Beugnies (Doc. 1123 (2022-2023) N° 1) et la seconde, pure et simple, par M. Lomba, Mme Galant et M. Demeuse (Doc. 1124 (2022-2023) N° 1).

L'incident est clos.

#### **INTERPELLATION DE MME BERNARD À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE PROJET CRISTAL PARK DE SERAING »**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Bernard à M. Collignon,

Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le projet Cristal Park de Seraing ».

M. Bierin se joint à l'interpellation.

La parole est à Mme Bernard pour développer son interpellation.

**Mme Bernard** (PTB). – Monsieur le Ministre, nous avons récemment appris que la Société wallonne du logement a demandé à la société de logement public, la Maison Sérésienne de casser les compris de vente de 11 hectares à la société anonyme Immoval dans le cadre du projet Cristal Park.

D'après ce que vous avez indiqué en commission, je pense que vous n'êtes pas tout à fait étranger à cette décision. On ne peut évidemment que se réjouir de cette décision de la Société wallonne du logement qui démontre bien qu'on a constaté que des choses ont été faites dans l'illégalité dans ce dossier du Cristal Park.

Cette décision qui est récemment tombée pose aussi la question de la vente de terrains de la Ville de Seraing à la même société anonyme, Immoval, dans le cadre du même projet. Ce compromis de vente porte sur une centaine d'hectares de terrains, dont certains sont en pleine nature, dans des zones protégées.

Au vu des derniers déroulements dans ce dossier, notamment les perquisitions et la privation de liberté de l'ancien administrateur délégué du projet, ainsi que les forts soupçons de détournement d'argent qui planent sur le projet Cristal Park, il semble de plus en plus important que ces compromis et conventions conclus entre la Ville de Seraing et Immoval soient réexaminés et rompus.

Sinon, ces compromis de vente et ces conventions devront être appliqués en cas de faillite et ce scénario n'est pas du tout exclu. Si la faillite de la société Immoval est prononcée, la Ville de Seraing sera obligée de suivre les compromis signés et d'appliquer les conventions signées, ce qui ferait perdre énormément d'argent – de 5 à 10 millions d'euros – à la Ville de Seraing ainsi que des terrains magnifiques pour le patrimoine de la ville.

Au vu des dernières informations apparues dans le dossier Cristal Park, quelles actions avez-vous entreprises, en tant que ministre de tutelle, concernant ces compromis de vente de terrains de la Ville de Seraing à Immoval ?

**M. le Président**. – La parole est à M. Bierin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Bierin** (Ecolo). – Monsieur de le Ministre, une fois de plus, on peut rappeler le manque interpellant de contrôle et de suivi dans ce dossier depuis des années. Des dizaines de millions d'euros investis dans un projet qui n'avancait pas, cela pose question. Le chef de

groupe Ecolo au Conseil communal de Seraing a réclamé un audit pendant des mois sans avoir d'écho auprès de la majorité. Il a fallu que la justice s'en mêle pour que le collège daigne enfin se mobiliser.

Sur la question qui nous occupe aujourd'hui, au-delà des compromis de vente ; qu'il serait utile et nécessaire de casser, l'objectif doit être, d'une façon ou d'une autre, de préserver l'ensemble des zones naturelles. Il y a bien assez de zones déjà bâties à réhabiliter pour en faire du logement, des bureaux, de l'activité économique, des zones bétonnées ou des zones sur lesquelles des bâtiments existent déjà. C'est valable pour la Région wallonne en général, mais c'est vrai en particulier sur le site du Val-Saint-Lambert, où des zones à réhabiliter existent et sont suffisantes pour en faire un projet intéressant et utile pour Seraing et ses habitants. La Ville de Seraing et la Région doivent agir en ce sens.

Quel est l'état du dialogue la Ville de Seraing et vous-même à ce sujet ? Quelle impulsion donnez-vous au dossier ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame et Monsieur les Députés, un rapport circonstancié a été présenté au conseil d'administration de la Société wallonne du logement du 19 septembre dernier. Celui-ci a décidé non seulement de convoquer la SLSP sur la base des dispositions prévues à l'article 174, § 2, du Code wallon de l'habitat durable, en donnant délégation au directeur général de procéder à l'audition de la SLSP concernée, mais aussi de l'enjoindre, à titre conservatoire, de suspendre le projet de cession de biens immeubles dans le cadre du dossier Cristal Park. La décision est donc parfaitement claire et lisible.

Allant plus loin que cette injonction, la SLSP a finalement décidé, en accord avec la SWL et mon cabinet, de désigner un conseil juridique afin d'envisager les leviers légaux pour casser les compromis de vente.

En ce qui concerne plus particulièrement le dispositif, dont j'ai la tutelle, relatif à la politique intégrée de la ville et la fiche projet, le comité d'accompagnement relatif au plan d'action de la Ville de Seraing s'est réuni le 22 octobre 2022, en présence notamment d'un représentant de la Société wallonne du logement.

À cette occasion et compte tenu du contexte particulier que je viens de rappeler, j'ai convenu avec les autorités sérésiennes d'abandonner le projet d'acquisition foncier sur le site du Val Saint-Lambert auprès de la SSP Maison sérésienne pour y créer au minimum 80 logements. Il a été convenu que le budget estimé initialement pour cette action soit conservé au profit de la Ville de Seraing et réaffecté à d'autres

actions conformément à la circulaire du 15 mai 2021, laquelle permet à une Ville de sélectionner, en fonction de ses priorités et d'éventuelles contingences de terrain, les projets repris dans son plan d'action, à hauteur de 130 % de l'enveloppe qui lui a été octroyée.

Voilà les décisions que je pouvais vous communiquer.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bernard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Bernard** (PTB). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les précisions complémentaires que vous avez apportées concernant la situation de la société de logement Maison sérésienne par rapport au terrain, et cetera. Vous avez expliqué dans tous les détails comment finalement, nous sommes, heureusement, arrivés à casser ces compromis de vente qui posaient problème.

Cependant, ma question portait également sur les terrains de la Ville de Seraing. C'est autre chose. Ce n'est plus la compétence logement, mais celle de tutelle sur les pouvoirs locaux. Il y a aussi des compromis de vente qui concernent un espace beaucoup plus grand et les intérêts sont les mêmes au niveau de la préservation de la nature. Ces compromis de vente existent et comportent un grand danger en cas de faillite pour la Ville de Seraing. Sur cette question-là, je n'ai absolument pas entendu aucune réponse de votre part et je suis un peu perplexe. Nous allons nous retrouver avec une ville déjà en difficulté financière qui va être encore plus dans les difficultés. Donc, j'aurais pensé qu'en tant que ministre de tutelle, vous auriez entrepris au moins l'une ou l'autre action par rapport à cette situation. Je suis un peu étonnée. Peut-être avez-vous des compléments à apporter ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre mobilisation sur le dossier et pour les informations très récentes dont vous nous faites part vu qu'il s'agit de décisions prises lors d'une réunion, il y a à peine deux semaines. Je ne doute pas que vous poursuivrez le suivi attentif et proactif du dossier.

**Mme Bernard** (PTB). – Excusez-moi, Monsieur le Président, j'ai oublié que j'allais déposer une motion.

**M. le Président.** – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Bernard. La première, motivée, a été déposée par M. Beugnies et Mme Bernard (Doc. 1125 (2022-2023) N° 1) et la seconde, pure et simple, par M. Lomba, Mme Galant et M. Bierin (Doc. 1126 (2022-2023) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES CLAUSES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE  
DANS LES MARCHÉS PUBLICS  
COMMUNAUX »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les clauses de sobriété énergétique dans les marchés publics communaux ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, à l'occasion de l'adoption récente du décret modifiant le CDLD en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux, nous avons évoqué l'idée d'intégrer dans le CDLD un conditionnement des subventions publiques à l'insertion de clauses de sobriété énergétique pour les communes dans leurs marchés publics.

Vous aviez alors estimé que, si une telle réflexion était intéressante, elle ne s'appliquait pas pertinemment au projet de décret discuté qui visait principalement à la simplification des seuils en vigueur ce dont nous avons tous convenu.

Cependant, à l'heure d'une augmentation drastique des coûts de l'énergie, la question d'insérer des clauses de sobriété énergétique dans le cadre des marchés publics communaux prend tout son sens et mérite d'être abordée dans un contexte plus pertinent. Les clauses sociales déjà existantes, qui sont des stipulations contractuelles par lesquelles un pouvoir adjudicateur poursuit, au travers d'un marché public, un objectif de politique sociale, constituent par exemple une piste intéressante dont le législateur pourrait s'inspirer.

Lors des échanges à ce sujet, vous partagiez ce constat et vous indiquiez vouloir mener une réflexion sur ce sujet.

Dès lors, je voulais un peu refaire le point avec vous pour savoir quels leviers avez-vous activés pour concrétiser cette idée. Aviez-vous identifié des vecteurs juridiques plus pertinents ? Si vous aviez déjà prévu de concerter certains acteurs et selon quel calendrier d'action ? Voilà un peu pour les différents éléments sur lesquels je souhaitais vous interroger.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vous confirme que nous avons effectivement échangé à ce propos lors de la discussion qui était relative au projet de décret qui modifiait le Code de la démocratie locale et de la décentralisation dans le cadre des décrets

Simplification, au niveau des dispositifs relatifs aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux.

Comme je l'avais déjà souligné, bien que la réflexion soit intéressante et sans doute opportune au vu du contexte, le CDLD n'est pas le canal adéquat pour conditionner l'octroi de subsides aux communes à l'intégration de clauses énergétiques dans les marchés publics.

En effet, un tel conditionnement doit se retrouver au sein de chacune des réglementations qui sont propres aux subsides concernés.

C'est ainsi qu'un décret a été adopté le 2 mai 2019 qui modifie divers décrets en vue d'insérer des clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics subsidiés par la Région wallonne.

Cependant, la compétence principale de cette matière revient à ma collègue, Mme De Bue. Je vous invite évidemment à l'interroger de manière complémentaire.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Nous en avons tous convenu, le vecteur juridique n'était pas le bon. J'entends que la réflexion demeure intéressante, que vous renvoyez la balle chez votre collègue, Mme De Bue. Je ne manquerai pas de l'interroger sur le sujet.

Il est néanmoins intéressant d'associer à la réflexion différents acteurs, notamment l'Union des villes et communes. D'une manière ou d'une autre, il faudra que ces acteurs soient associés pour que nous puissions avoir cette réflexion de manière large et concertée.

J'irai vers elle pour lui poser la question et lui suggérer d'entamer cette réflexion.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'UNIQUE PROJET WALLON DE FUSION DE  
COMMUNES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'unique projet wallon de fusion de communes ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant** (MR). – Monsieur le Ministre, vous allez dire que je vous harcèle avec ce sujet. Bastogne et Bertogne sont deux communes luxembourgeoises de respectivement 15 900 et 3 600 habitants. Elles sont les

seules à avoir déposé leur candidature pour fusionner lors des prochaines élections de 2024.

Pourtant, les Pays-Bas et la Flandre ont montré le chemin. Selon un expert, il est possible de baisser les coûts de fonctionnement et de personnel en fusionnant les communes wallonnes de moins de 15 000 habitants. Il y en a 202, avec un gain potentiel total de 136 millions d'euros. Ce coût pourrait clairement être réévalué depuis de multiples indexations.

Bien que vous ayez, à de nombreuses reprises, indiqué que vous préféreriez la supracommunalité et une méthode *bottom-up*, il est temps que le Gouvernement et le Parlement wallon travaillent à augmenter ces fusions vu les crises successives auxquelles doivent faire face les pouvoirs locaux.

Êtes-vous satisfait qu'une seule fusion de communes se réalise en Wallonie en 2024 ? Comment expliquez-vous cela ?

Comment comptez-vous préparer les prochaines fusions pour 2030 ? Allez-vous préparer le terrain avant la fin de la législature courante ?

Pensez-vous que le décret sur les fusions doit être amélioré ? Souhaitez-vous mettre en place une commission sur le sujet ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je vous confirme que seules les communes de Bastogne et Bertogne ont déposé un dossier de fusion.

La décision de fusionner relève de l'autonomie communale. Nous avons déjà eu divers débats sur les raisons qui font qu'il y a peu de candidats. Malgré l'actualité, la période compliquée que nous traversons, les difficultés de gestion ou encore la notion de taille critique optimale, force est de constater qu'à ce stade, la volonté politique n'est pas suffisante pour engranger beaucoup de projets de fusion. Néanmoins, le décret que nous avons voté prévoit de légiférer pour les élections 2024, mais aussi les élections 2030. Sans doute faut-il laisser mûrir les esprits.

Vous le rappelez, le mécanisme de la fusion n'est pas le seul moyen de mutualiser les efforts et réaliser des économies. La supracommunalité est un autre mécanisme et un autre vecteur que j'encourage. Je ne désespère pas d'ailleurs de vous présenter un projet de décret qui faciliterait les choses.

Quant au décret de 2018 qui organise la fusion, que j'ai dû revoir pour le rendre plus effectif, il est difficile pour moi de le représenter d'ici la fin de la législature. Ces dispositions et incitants, comme je l'ai expliqué, valent également pour 2030.

Ceci dit, je suis de ceux qui pensent indispensable de revoir l'organisation et le financement du niveau infrarégional, c'est-à-dire celui des pouvoirs locaux, à l'aune des défis sociaux, climatiques et démocratiques. Je porterai un décret sur la supracommunalité sous cette législature — en tout cas, je ne désespère pas de le faire —, ce qui constituera un pas en avant important. Une réflexion collective devra s'imposer dans les années à venir si nous voulons préserver notre modèle et faire en sorte que les villes et communes jouent le rôle qui est le leur actuellement au service de la population.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant** (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse.

Je sais que la supracommunalité est votre cheval de bataille, mais je ne suis pas convaincue de ses effets positifs. Nous avons déjà les provinces et les intercommunales. S'il s'agit de créer une structure supplémentaire qui ne fonctionne pas davantage par rapport aux gains qui peuvent être opérés par la supracommunalité, cela ne sert à rien.

L'histoire a montré que c'est le pouvoir supérieur qui doit montrer le chemin par rapport à ces fusions. Tout le monde a son esprit de clocher et ce sera compliqué parce que c'est un débat politique et qu'il y a l'autonomie communale. Il faut un peu forcer le chemin et avoir un cadastre des communes qui pourraient rentrer dans les clous par rapport au seuil critique de 15 000 habitants.

Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faut laisser mûrir les esprits pour les échéances de 2030 étant donné que 2024 c'est demain. Si la Région wallonne ne donne pas d'instruction précise et qu'il n'y a pas un décret précis par rapport aux fusions et à ces seuils critiques, on n'avancera jamais.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA PENSION DES AYANTS DROIT DES  
MANDATAIRES LOCAUX »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la pension des ayants droit des mandataires locaux ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant** (MR). – Monsieur le Ministre, la loi du 8 décembre 1976 réglant la pension de certains mandataires et celle de leurs ayants droit détermine un droit à la pension à ces derniers. Ce sont aux communes et aux CPAS d'assurer une pension aux ayants droit de leurs anciens bourgmestres, échevins et présidents de

CPAS. La loi dresse une liste de conditions à remplir par ceux-ci.

Ces pensions représentent une charge non négligeable pour les pouvoirs locaux qui dépend évidemment de chaque commune. Que pensez-vous de cette loi ? Estimez-vous qu'une modification législative est nécessaire ?

En avez-vous discuté avec la ministre fédérale des Pensions ? Le cas échéant, qu'en est-il ressorti ?

Le Gouvernement wallon a-t-il entamé des discussions sur le sujet afin de faire évoluer et adapter ce système aux réalités de terrain ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, la loi du 8 décembre 1976 réglant la pension de certains mandataires et celle de leurs ayants droit détermine un droit à la pension à ces derniers et est de compétence fédérale. Les montants dévolus au paiement de ce droit représenteraient une part marginale des budgets communaux. Il s'agirait donc avant tout d'une question de principe.

Ma position à cet égard n'est pas encore arrêtée, et je reste donc ouvert au débat. Cependant, il me semble qu'il faut au préalable s'entendre sur deux éléments au moins, sous peine de frapper un coup de glaive dans l'eau. S'agit-il d'un privilège exorbitant en tout ou en partie ? Si nous devons répondre positivement à cette première question, quelle est la volonté à cet égard dans les deux autres Régions ?

En conclusion, je vous suggère que nous continuions ce débat en vue de déterminer la meilleure option à prendre ainsi que son chemin de mise en œuvre.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Je vous ai également adressé une question écrite sur la pension des mandataires au vu de la situation parce qu'il n'est pas normal que ce soit le seul niveau de pouvoir qui paie la pension de ses mandataires. Il faut que le Fédéral prenne en charge l'ensemble des pensions.

Par rapport aux ayants droit, je prends souvent l'exemple de ma maman, et nous nous disputons régulièrement à ce propos. Mon papa est décédé depuis 17 ans, et elle aura donc bientôt une pension de mandataire plus longue que le mandat qu'il a exercé. Il faut une réflexion parce que, même si ce ne sont pas des montants exorbitants, est-il normal que le conjoint ou la conjointe perçoive une pension pour le mandat politique qui est exercé ? Que les choses soient bien claires, nous ne parlons ici que du mandat politique et pas des autres pensions. Je trouve donc qu'à un moment, il faut avoir

une réflexion, au moment où l'on doit faire des économies sur un tas de sujets pour les pouvoirs locaux, cela fait partie aussi des réflexions que l'on doit avoir aujourd'hui sur ce sujet qui est « touchy », je le comprends bien. C'est toujours délicat, mais je pense qu'il faut oser avoir le débat.

**M. le Président.** – Je signale, avant de passer la parole à M. Demeuse, que l'on a reçu le projet de motion « Cristal Park » avec la motion pure et simple de la majorité. Je vous ai expliqué l'autre motion reçue tout à l'heure pour BATOPIN.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA RÉÉCRITURE DU « LOGICIEL  
BELGIQUE » PROPOSÉE PAR L'UNION DES  
VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE  
(UVCW) POUR SAUVER LES FINANCES  
COMMUNALES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réécriture du « logiciel Belgique » proposée par l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) pour sauver les finances communales ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je ne vais pas à nouveau dresser le tableau particulièrement noir des finances communales. On sait tous à quel point la situation est terriblement difficile, et elle l'est plus que jamais avec l'inflation exceptionnelle et l'explosion des coûts de l'énergie qui exercent une pression considérable sur nos communes, en plus des difficultés structurelles qui préexistaient déjà, en particulier en matière de pension et de report de charges en tout genre.

L'on sait aussi que le Gouvernement a pris des mesures importantes dans le cadre du conclave, via l'indexation des APE, l'indexation +1 % du Fonds des communes, l'apurement lié aux compensations du plan Marshall, ou encore les 50 millions d'euros exceptionnels pour faire face à la crise énergétique. Ce sont des moyens très conséquents qui viennent directement en aide aux pouvoirs locaux, mais l'Union des villes et communes de Wallonie tire toutefois une nouvelle fois la sonnette d'alarme concernant les finances locales, sans se contenter juste de constats, mais en proposant de réelles pistes de réformes et de solutions structurelles. Parmi celles-ci, retenons l'enjeu des droits de tirage, l'amélioration de la concertation entre les pouvoirs locaux et l'État fédéral, des synergies renforcées entre les communes et les CPAS, le développement de l'e-gouvernement, mais surtout l'évolution du statut des agents locaux pour faire face à l'enjeu des pensions, l'optimisation du précompte



immobilier via un changement de base taxable, le développement d'une fiscalité routière et de voiries intégrée – pour n'en citer que quelques-unes.

Et puis, plus fondamentalement, l'UVCW estime nécessaire d'aller plus loin dans le changement de nos vieilles habitudes institutionnelles et plaide pour le développement de la supracommunalité, tout en arrêtant la démultiplication des couches de lasagne institutionnelle, en avançant vers une rationalisation de celle-ci. Pour citer le président de l'Union des villes et communes de Wallonie : « Il faut oser simplifier, dépoussiérer et s'affranchir de vieilles habitudes. » Lors de la dernière séance plénière, vous n'aviez pas eu le temps de prendre connaissance dans le détail des propositions et demandes de l'Union des villes et communes de Wallonie, ce qui est bien normal, vu le délai entre la sortie et la plénière. Trois semaines plus tard, je voulais savoir si vous aviez eu le temps d'analyser un peu plus en profondeur ces demandes. Quelles suites y avez-vous réservées ? Quelles réponses y apportez-vous aujourd'hui ? En particulier concernant les demandes de simplification de la lasagne institutionnelle wallonne ? Où en est le travail de modernisation du statut des agents locaux ? Dans quelle mesure le travail entamé permettra-t-il de répondre notamment à l'enjeu des pensions, puisque c'était une des pistes avancées par l'Union des villes et communes de Wallonie ?

Enfin, je souhaitais en profiter pour refaire le point sur l'utilisation du plan Oxygène. Avez-vous présenté au Gouvernement l'analyse de cette utilisation par les communes ? Des moyens complémentaires sont-ils disponibles ? Quelle en sera l'affectation, le cas échéant ? Voilà les différentes questions que je souhaitais vous poser à cet égard.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, les éléments de réflexion de l'Union des villes et communes de Wallonie ont retenu mon attention. Ce qui me semble émerger de cette réflexion, c'est avant tout l'enjeu collectif des finances des pouvoirs locaux et la façon dont on conçoit nos villes et communes, pour faire en sorte qu'elles rendent les services à la collectivité qu'elles sont amenées à rendre aujourd'hui, et, si faire se peut, les rendre plus performantes.

Les différentes crises ont, par la force des choses, polarisé nos efforts sur le court terme et le conjoncturel, en vue de pouvoir les traverser au mieux, mais le long terme a toujours été présent dans mes réflexions.

J'en veux pour preuve la saisine du Comité de concertation sur la problématique essentielle du respect de la neutralité budgétaire pour tous les niveaux de pouvoir, car, je crois que chacun l'admettra, deux éléments émergent de ce débat :

- les demandes de financement et de réforme sont essentiellement adressées au niveau du Fédéral ;
- même si la Région wallonne est soutenante, elle n'a pas vocation à suppléer toutes les politiques du Fédéral.

Relativement au souhait de simplification et la lasagne institutionnelle, c'est un vaste débat. Je suis aussi favorable à plus de lisibilité de notre système, à plus de simplification, mais je pense que c'est un débat qui nous anime et qui anime les travées des différents parlements depuis un certain nombre d'années. Je ne vais sans doute pas, à la suite d'une réponse à une question parlementaire, définir la géographie institutionnelle de la Belgique. Des réformes doivent être réalisées.

Il faut de temps en temps aussi que l'on prenne ses responsabilités. Vous connaissez aussi mes positions sur le paysage intrafrancophone, des rapports avec la Fédération. Il y a aussi un équilibre à trouver. Toujours est-il que les années passent, mais que le service doit être rendu. Sans doute que des réflexions devront être menées, mais vous savez comme moi qu'il faudra un accord, à tout le moins des partis francophones, pour aller plus avant dans ce dossier.

Cette législation nous a quand même permis d'avancer sur plusieurs éléments. On vient de l'évoquer, il y a ce débat sur fusion ou pas fusion, supracommunalité, venir en support, quel est le rôle des provinces ; certains veulent les supprimer, d'autres se disent qu'en matière de sécurité elles ont un rôle à jouer. Même si l'on n'a pas été à 100 % de la reprise des dotations communales dans les zones de secours, convenons que c'est une des seules réformes qui a apporté un peu de disponible au niveau des différentes villes et communes, même s'il faudra sans doute aller plus loin.

Cette réforme était importante et elle se poursuivra dans les prochaines législatures.

J'entends également que l'Union des villes et communes plaide, tout comme moi, pour plus de supracommunalité. Vous connaissez mes positions. Le Gouvernement a d'ailleurs dégagé 2,3 millions d'euros en 2021, où j'ai pu sélectionner différents projets, qui sont de différentes natures sur le territoire. Certains fonctionnent depuis longtemps de manière optimale, d'autres doivent se construire. En tout cas, je sens qu'il y a plus d'approche dans la volonté des communes de travailler de manière cohérente, mais il faut aussi pouvoir, à un moment donné, arrêter de travailler sous forme informelle.

C'est pour cela que je veux qu'il y ait une base légale. Nous traitons de choses publiques et nous prenons des responsabilités. Il faut, à mon avis, des bases légales pour sans doute à inciter à plus de supracommunalité. On est quelque part dans une supracommunalité de gouvernance, de projet et peut-être demain institutionnalisée. On parlait des fusions de communes, sans doute qu'il est plus facile pour une commune de travailler en supracommunalité par chapeau et en déléguant des compétences que, à un moment donné, de passer à une fusion pure et simple, même si ce débat devra également avoir lieu.

En ce qui concerne l'avenir de la fonction publique locale, je rappelle que, dans le cadre d'un groupe de travail que j'ai mis en place et en exécution relativement à la convention sectorielle 2015-2020 au sein du Comité C, nous travaillons à une réforme de cette fonction publique locale, avec différents intérêts :

- quelle est l'évolution du statut ;
- comment peut-on faire en sorte que, dans la fonction publique locale, 80 % de ceux qui y travaillent ne sont pas des statutaires ;
- comment peut-on reconnaître leurs mérites et faire en sorte qu'ils puissent évoluer dans cette fonction publique locale ;
- envisager les fonctions d'attractivité, d'accès à l'emploi, de valorisation des compétences et de l'évolution de carrière et de motivation du personnel. Là, je crois que l'on touche au cœur du métier.

Ces questions sont fondamentales aussi, même si j'ai toujours été passionné des questions institutionnelles, ces questions concrètes doivent trouver réponse pour nous permettre de mieux travailler.

Le groupe de travail continue et il a commencé à la fin du mois de mai. Notre système est tel que l'on doit procéder par concertation. Je souhaiterais aboutir d'ici la fin de la législature, à un résultat prégnant.

Dans un premier temps, il s'agit de dresser une série de constats en matière de fonction publique locale, d'identifier les freins et les difficultés vécues sur le terrain. Même si j'en ressens quelques-unes, je n'ai pas la vérité révélée.

Pour ce faire, nous avons donné la parole :

- aux Fédérations des grades légaux qui, en tant que chefs du personnel, sont les mieux placés pour identifier les problèmes concrets ;
- au SPW IAS qui, dans le cadre de l'exercice de la tutelle ou de son rôle de conseil, a, depuis plusieurs années, dressé toute une série de difficultés en matière de fonction publique locale ;
- aux organisations syndicales, qui sont des partenaires essentiels dans ces matières.

Je compte présenter dans les meilleurs délais un plan d'action au Gouvernement sur base de tous ces travaux. Ici aussi, il s'agira d'être plus efficace dans la gestion des ressources humaines.

En ce qui concerne le plan Oxygène, je présenterai sous peu au Gouvernement le niveau d'activation sollicité par 34 communes wallonnes, étant précisé que, pour la majorité d'entre elles, il s'agit également d'approuver à cette occasion leur nouveau plan de gestion.

En synthèse, l'Union des villes et communes présente effectivement des pistes de solutions à étudier. Ces propositions enrichissent et confortent les chemins déjà parcourus depuis le début de cette législature ainsi que les débats que nous avons et allons nouer avec le Fédéral.

Je suis intimement convaincu que le prochain accord de Gouvernement fédéral devra apporter ces différentes solutions, et c'est l'ensemble des partis francophones qui devra porter ces différentes revendications.

J'ai la conviction que nous sommes à l'aube de réformes importantes sur le modèle institutionnel, et qui doivent faire en sorte que les institutions sont les vecteurs présents pour rendre le meilleur service possible à la population.

À titre personnel, j'ai toujours eu un esprit ouvert et je suis donc ouvert à ce type de débat, mais je pense qu'au bout d'un moment, il faut être réaliste. Il faut des compromis qui doivent pouvoir atterrir sur des réformes réelles qui amènent une plus-value pour la population.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir fait le tour de la question. Je comprends que l'on ne puisse pas entrer dans l'ensemble du détail de chacune de ces mesures. Il est vrai que l'appel de l'Union des villes et communes brasse extrêmement large. Ce que je trouve intéressant dans cet appel, c'est que ce n'est pas juste une liste de plaintes ; c'est une série de propositions concrètes, constructives et qui sont aussi l'occasion d'avancer, de faire tomber un certain nombre de tabous, de faire preuve d'originalité et, comme vous le disiez vous-même, de courage politique. On a évoqué la question du statut. Une autre mesure intéressante est celle de la redevance sur les impétrants pour les télécoms, par exemple. Puis, il y a cette question du modèle institutionnel et de cette couche de lasagne. On est tous convaincus de l'utilité de la supracommunalité, et cela plus que jamais, mais il est clair que cela ne peut pas fonctionner si cela conduit à ajouter plus d'étages à la lasagne. À un moment, la supracommunalité ne fonctionnera que si c'est pour aller vers plus d'efficacité et vers moins d'étages à cette lasagne. C'est dans ce sens que va l'appel de l'Union des villes et communes et c'est aussi dans ce sens que l'on doit l'entendre.

Un dernier élément d'actualité sur lequel je voulais insister dans cette réplique : les communes, en 2023, vont toucher 14 mois d'IPP, grâce à un changement comptable. Cela peut paraître comme une bouffée d'oxygène bienvenue pour les finances communales en 2023, mais cela reste un *one-shot*, avec des risques de dégrèvement qui seront plus importants. Je voulais juste en profiter pour insister sur le fait que vous demandiez peut-être au CRAC et au SPW d'attirer l'attention des communes sur ces risques supplémentaires de dégrèvement et sur le caractère non structurel de ces moyens qui vont leur être attribués. Cela pourrait conduire à une série de difficultés par la suite, dans les années suivantes.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Si je peux me permettre une incise, vous avez tout à fait raison. Force est de reconnaître que le courrier du SPF Finance est assez clair. J'ai chargé mon cabinet d'envoyer une circulaire ou un courrier qui invite les communes à la prudence, dans le sens que vous indiquez.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Je vous remercie pour cette précision.

Cela va effectivement dans un très bon sens.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE RECRUTEMENT D'UN AGENT  
COMMUNAL À ESTAIMPUIS EN VIOLATION  
DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE DROIT »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le recrutement d'un agent communal à Estaimpuis en violation des principes généraux de droit ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, c'est vrai que je ne viens pas souvent dans cette commission. Quand on voit le sujet, je ne crois pas que cela mérite que l'on en rie, puisqu'on a le sentiment au niveau des Engagés, que ce soit ici au niveau de la Région wallonne mais aussi les élus de terrain, qu'il y a eu une violation du droit dans le chef du collègue communal d'Estaimpuis lors du recrutement du nouveau concierge du centre éducatif Mitterrand d'Estaimpuis, le CEME.

Il n'y a eu aucune procédure de recrutement. Pourtant, le 8 juillet dernier, vous réaffirmiez à mon

collègue Dispa, lors d'une de ses questions écrites, que : « Le principe d'égal accès aux emplois publics, déduit des articles 10 et 11 de la Constitution, implique qu'outre la publicité des vacances d'emploi, des épreuves et critères de sélection, l'autorité doit mettre en œuvre un système de recrutement objectif des candidats à l'attribution d'une fonction publique offrant les garanties nécessaires en matière d'égalité de traitement. »

Ce principe fondamental, le collège d'Estaimpuis n'en a apparemment que faire, puisqu'il a nommé de manière discrétionnaire, sans examen de quelque sorte que ce soit, l'agent en question, et lui a octroyé une rémunération minimale, ainsi qu'un loyer de 300 euros à la place de 600 euros, le tout pour apparemment un travail équivalent à une heure de prestation par jour, avec aussi le fait que d'ici un an, le concierge en question ne devrait plus payer de loyer du tout.

L'agent, un proche du bourgmestre, aurait soumis une candidature spontanée pour le poste. C'est la justification que le collège donne pour ce recrutement personnel, en disant qu'il y a eu une candidature spontanée et qu'ils l'estiment suffisante.

Cette manière de recruter du personnel ne viole-t-elle pas de manière évidente tous les principes les plus élémentaires de droit ? Cela semble scandaleux de procéder de cette manière, avec un recrutement quasi discrétionnaire d'un agent qui en plus est réputé proche du bourgmestre. Allez-vous faire prévaloir la bonne gouvernance et vous autosaisir du dossier, comme vous le permet le Code de la démocratie locale au plus vite ? Vous êtes maintenant informé de cette situation.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je n'ai pas connaissance à titre personnel du cas précis et des éléments de fait que vous relatez. Dès lors, je vais d'abord vous répondre par rapport au cadre général qui prévaut en matière de recrutement dans les différents pouvoirs locaux. Je dois aussi vous informer que je n'ai pas reçu de recours à ce stade.

Comme vous le soulignez, en matière de recrutement, il est évident que le principe d'équité, d'égalité, d'égal accès aux emplois publics, ce déduit des articles 10 et 11 de la Constitution, implique qu'outre la publicité des vacances d'emploi, des épreuves et des critères de sélection, un système de recrutement objectif des candidats à l'attribution d'une fonction publique offrant les garanties nécessaires en matière d'égalité de traitement, soit déterminé par l'autorité, tant pour les agents statutaires que contractuels.

À l'issue de la procédure de recrutement, l'autorité locale doit désigner le lauréat, et respecter la loi du

29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs, et dans ce cadre, faire apparaître qu'une comparaison des titres et des mérites a bien été opérée entre les différents candidats.

L'autorité de tutelle, le gouverneur à l'égard des actes des CPAS ou le Gouvernement wallon à l'égard des autres pouvoirs locaux, dispose de la faculté d'annuler une décision d'une autorité locale qui violerait la loi ou blesserait l'intérêt général en matière de recrutement statutaire ou contractuel. Un tel acte relève de la tutelle générale, laquelle est une tutelle non pas d'appropriation, mais une tutelle facultative et s'exerce sur recours puisqu'elle ne relève pas de la liste des actes qui doivent être obligatoirement transmis à l'autorité de tutelle.

Comme je vous l'ai dit, je n'ai pas eu connaissance et je n'ai pas été saisi d'un recours qui mette en cause la commune d'Estaimpuis. Néanmoins, au regard de ce que vous évoquez, je vais charger mon administration d'interroger la commune, mais aussi en vertu des principes légaux et de droit, une information se fera à charge et à décharge.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Vanderpe.

**Mme Vanderpe** (Les Engagés). – Il est vrai que cela nous a paru un peu aberrant lorsque nos conseillers locaux ont interpellé en conseil communal et que la réponse a été : « Il y a eu une candidature spontanée et l'on estime que c'est suffisant ». Nous, on ne voit clairement pas comment le principe de publicité peut être respecté si l'on commence à recruter du personnel sur base de candidatures spontanées sans faire aucun appel et sans avoir plusieurs candidats proposés à rencontrer.

En plus, il est vrai que ce qui ajoute un peu à l'affaire, c'est que l'on parle d'un proche du bourgmestre. Cela ajoute un peu de l'eau au moulin. Le fait qu'il n'y ait qu'une heure de prestation pour un tel salaire amène aussi des questions en termes d'abus de bien sociaux. Il est clair que je suis contente d'entendre que vous allez prendre en charge ce dossier parce que, pour nous, la décision de nommer cet agent doit être cassée au plus vite, le contrat rompu immédiatement pour lancer alors une procédure en bonne et due forme dans le respect des principes généraux de droit.

Quand le bourgmestre réplique simplement : « On verra bien ce que le ministre dira ». Je vous avoue que cela énerve encore plus les conseillers. Je suis très heureuse d'entendre que vous allez prendre ce dossier en main. Je vous remercie.

## **QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE SCRUTIN COMMUNAL ET PROVINCIAL DE 2024 »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le scrutin communal et provincial de 2024 ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant** (MR). – Monsieur le Ministre, dans la presse, on peut lire que le Gouvernement wallon a approuvé la réforme du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue du scrutin communal et provincial de 2024.

Cette réforme valide la régionalisation des règles relatives aux dépenses électorales avec des précisions quant aux activités interdites et une utilisation limitée des plateformes de réseaux sociaux dans le cadre de la propagande électorale avec des sanctions en cas de dépassement.

Quels sont les objectifs que vous poursuivez avec cette réforme ? Le projet de décret supprime les bureaux de canton. Que cela signifie-t-il concrètement sur le terrain ? Pourquoi supprimer ces cantons électoraux ?

Vous souhaitez dématérialiser certaines procédures. Lesquelles et pourquoi ? Envisagez-vous que cela soit effectif pour le prochain scrutin ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, la réforme récemment adoptée par le Gouvernement en deuxième lecture vise à clarifier, simplifier et sécuriser la procédure électorale au bénéfice des opérateurs, des candidats et des citoyens.

Dans le cadre de la campagne électorale, l'utilisation des réseaux sociaux comme mode de propagande est susceptible de porter atteinte à l'égalité entre candidats. La limitation de la publicité politique payante sur les plateformes de médias permet de maintenir et garantir cette égalité.

Il s'agit aussi et surtout de mettre fin à la différence de traitement qui existe actuellement entre la propagande électorale opérée via la publicité politique payante sur les plateformes de médias sociaux, et celle opérée via la diffusion de spots publicitaires à la radio ou à la télévision. C'est le texte originaire. Il n'a évidemment pas prévu le fait qu'il y aurait des réseaux sociaux qui n'existaient pas à l'époque. Si le premier de ces modes de propagande électorale ne fait, pour l'instant, l'objet d'aucune réglementation, le second

l'est depuis l'entrée en vigueur de la loi du 7 juillet 1994.

Enfin, la limitation de la publicité politique payante se justifie aussi par la nécessité de garantir la protection des citoyens contre les procédés utilisés sur les réseaux sociaux et contre le risque de désinformation qui en est le corollaire.

La suppression des 99 bureaux de canton, qui ont un rôle mineur dans le processus électoral, est motivée par deux raisons :

- d'abord, simplifier les opérations ;
- ensuite, apporter une réponse à la difficulté récurrente de composer des bureaux électoraux suite à la réforme des justices de paix.

L'avant-projet de décret prévoit de transférer au bureau de district les tâches qui incombent actuellement au bureau de canton.

Outre les éléments de simplification, l'avant-projet de décret devrait permettre de sécuriser davantage les opérations de vote au travers de la sécurisation des procurations et des opérations de dépouillement au travers du logiciel d'aide au dépouillement appelé PATSY.

La dématérialisation portera également sur d'autres éléments de la procédure électorale, comme la

validation électronique des registres des électeurs par les gouverneurs ou la génération de procès-verbaux officiels en format électronique pour les bureaux de circonscription. J'envisage que cette dématérialisation soit pleinement effective pour le prochain scrutin d'octobre 2024.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes ces informations. Il sera important de transmettre ces informations et ces nouvelles réglementations à l'ensemble des mandataires actuels et des futurs candidats pour que la réglementation soit bien respectée en 2024 parce que, surtout par rapport à l'utilisation des réseaux sociaux qui part dans tous les sens, vous avez raison de prendre des dispositions.

**M. le Président.** – Je remercie les services qui nous ont permis de tenir cette réunion de qualité et je vous souhaite un excellent appétit à toutes et à tous.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 12 heures 31 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Les Engagés  
Mme Alice Bernard, PTB  
M. John Beugnies, PTB  
M. Olivier Bierin, Ecolo  
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville  
M. Philippe Courard, Président  
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR  
Mme Valérie Delporte, Ecolo  
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo  
M. Laurent Devin, PS  
M. Benoît Dispa, Les Engagés  
M. Yves Evrard, MR  
Mme Jacqueline Galant, MR  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Éric Lomba, PS  
M. Mourad Sahli, PS  
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence immobilière sociale
APE	aide à la promotion de l'emploi
APL	association de promotion du logement
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
BNB	Banque nationale de Belgique
BNP	Banque nationale de Paris
CA	conseil d'administration
CDLD	Code de la démocratie locale et de la décentralisation
CEME	Charleroi espace meeting européen
CEME	Centre éducatif Mitterrand à Estaimpuis
CLT	community land trust (organisme foncier solidaire)
CODECO	Comité de concertation
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DPR	Déclaration de politique régionale
FLW	Fonds du logement de Wallonie
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
ING	Internationale Nederlanden Groep (Groupe des Pays-Bas internationaux)
IPP	impôt des personnes physiques
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KBC	Kredietbank, ABB Insurance, CERA Bank
OIP	organisme d'intérêt public
PEB	Performance énergétique des bâtiments
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWL	Société wallonne du logement
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
UAP	unité(s) d'administration publique
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie